

Le Plouasnais

Bulletin d'informations municipales - N° 88 - Janvier 2018



Les Champs Ferron (en 2010)



Collège La Gautrais
Les 5^{èmes} au Planétarium de Rennes



Nouvelle station service 24/24
à Plouasne, derrière Diagonal



Plouanad en scène fêtera
ses 10 ans sur les planches

Mais aussi...
Les résumés des Séances
du Conseil Municipal
Des informations communales
& pratiques
L'annuaire des artisans
et entreprises plouasnais

4 Le conseil municipal

5 Réunions du Conseil Municipal

- Les séances du 5 juillet au 29 novembre 2017

11 Informations administratives

- Permis de conduire & Immatriculations
- Journée Défense Citoyenneté (JDC)
- Carte Nationale d'Identité
- L'appel au civisme
- Autorisation de sortie du territoire des mineurs

13 État civil

13 Urbanisme

14 Informations communales

- Permanence de l'association Le Connétable
- Voirie en 2017
- Borne « Le Relais » : Nouvel emplacement
- Signature CCAS Mutuelle communale
- La liste des assistantes maternelles
- Calendrier des manifestations en 2018
- Tarifs des locations des salles communales

17 Dinan Agglomération

- Faites vos demandes en ligne !
- L'actualité du PLU intercommunal

18 Informations diverses

- Les enfants & l'internet, conseils aux parents

20 Écoles

- École publique de Plouasne
- Quel avenir pour les TAP ?
- École privée Saint Joseph
- Le collège de la Gautrais

24 Vie associative

- ACAS : un spectacle musical à l'Espace Dériole
- Plouanad en scène fêtera ses 10 ans
- Cœur et Jardin
- FNACA, La cérémonie du 11 novembre
- Le club de la bonne humeur
- CRC : des activités ludiques
- Sapeur-pompiers volontaires
- LAPE de l'École Publique
- Plouasne Budokaï
- Le Cercle Culturel Rance Linon
- L'École de football US Plouasne - Saint-Juvat
- Gym pour adultes
- Des cours d'Aikido à Plouasne
- L'association plouasnaise des Bout'Chous
- Rentrée réussie pour Ev'ydanse
- Utilisons Nos Mains
- Le comité des fêtes : quelques dates à retenir

32 Artisanat & Entreprises

- L'Annuaire Professionnel Plouasnaï
- Zoom sur... les nouvelles entreprises

34 Liste des associations de Plouasne

35 Plouasne Autrefois

35 Les numéros utiles

Mairie de Plouasne

- >>> Place de l'église 22830 PLOUASNE
- >>> Secrétariat : 02 96 86 48 19 - Fax : 02 96 86 42 40
- >>> Courriel : mairie.plouasne@wanadoo.fr

L'agence Postale

Opérations courantes possibles à l'agence postale :

- >>> Affranchissement et dépôt de courrier et de colis (sauf Chronopost)
- >>> Retrait de courrier et colis en instance (sauf Chronopost)
- >>> Remise de chèque Retrait et Dépôt d'espèces (dans la limite de 350 € par période de 7 jours)

Horaires de la Mairie & Agence Postale



	Matin	Après-midi
Lundi	9h à 12h	15h à 16h30
Mardi	9h à 12h	15h à 16h30
Mercredi	9h à 12h	fermé
Jeudi	fermé	15h à 16h30
Vendredi	9h à 12h	15h à 16h30
Samedi	9h à 12h	fermé

Rappel : la levée du courrier s'effectue à 15 h 45

Le Plouasnaï - Bulletin d'informations municipales N° 88

Directeur de la publication : Michel Daugan. Rédaction : Mairie de Plouasne.

Crédit photos : Mairie de Plouasne; Mihaela Murariu (pages 1; 20; 40). Prochaine parution : juillet 2018. Création graphique et mise en page : Mihaela Murariu - 06 61 88 63 77 - info@murariu.com. Imprimé en EU. Tirage : 900 exemplaires.



Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

A cette jonction 2017/2018, permettez-moi de vous adresser à toutes et tous, mes bons vœux de santé, de joie et d'amitié.

Je tiens aussi à m'associer à la peine de toutes les familles qui ont connu, au cours de l'année 2017, la perte d'un être cher, des soucis de santé, ou encore des complications dans leur vie professionnelle.

Aux parents qui ont eu la joie d'accueillir une naissance, je les félicite et souhaite une belle vie et plein d'espoir pour le bébé.

Aux nouveaux arrivants dans notre commune, je vous invite à découvrir toutes nos richesses, associatives, patrimoniales, de services, d'éducation qui sont à votre disposition.

2017 a vu l'ouverture de la station 24h/24h, nous avons également terminé l'aménagement du lotissement Les Aulnes, un kilométrage important de voirie a été rénové, une portion de chemin a été ouverte pour une sécurisation des enfants sur le secteur de Lantran.

2018 sera l'année que vos élus, toujours aussi motivés, vont mettre à profit pour poursuivre une évolution constante mais réfléchie de PLOUASNE, pour que votre commune soit reconnue comme une commune dynamique, attractive et pleine d'avenir.

Ce sera la réhabilitation de deux logements rue François Letellier, la transformation et mise aux normes du logement au-dessus de La Poste, les négociations, études et viabilisation du projet de Résidence Seniors, et, je l'espère aussi, la réalisation du passage piéton reliant la rue des Mares au Pôle Commercial. Ce sera également la sécurisation de la rue Bertrand Duguesclin, du cimetière au carrefour de la Mairie, avec ralentisseurs, espace trottoir de 1,40m et rétrécissement de la voirie.

Nous commencerons également la réflexion, études et plans, de l'aménagement de la rue François Letellier, en associant les riverains au projet. Le boulodrome n'est pas oublié mais la négociation ne pourra avoir lieu qu'après le 15 février avec les propriétaires du lieu envisagé.

Pour tous ces projets, il nous faudra bien évidemment tenir compte de la réforme de l'Etat concernant la Taxe d'Habitation, les éventuelles nouvelles taxes de l'intercommunalité (Gemapi, Aménagement). Le Département maintient ses taux tout en subissant des augmentations de charges sur le plan social.

2018 sera donc une année charnière, année où les communes, avec un projet de loi qui est à l'étude, devront réfléchir à mutualiser, les services, les matériels, et peut être réfléchir à se regrouper en Commune Nouvelle.

Pour plus de détails, je vous invite tous, y compris les nouveaux habitants, à la cérémonie des Vœux, à l'Espace Dériole, le samedi 13 janvier, à partir de 10h30. Un verre d'amitié clôturera cette cérémonie.

Encore bonnes fêtes de fin d'année, beaucoup d'espoir et bons vœux pour 2018.

Le Maire
Michel DAUGAN



Huguette RAMARD

1^{ère} Adjointe
Affaires Générales Affaires Sociales
Conseillère Communautaire Petite enfance



Michel DAUGAN

Maire de Plouasne
Conseiller Départemental
du Canton de Lanvallay



Christine BOUCHET

2^e Adjointe
Finances - Education, Personnels
Conseillère Communautaire Finances



Hubert LEMARCHAND

3^e Adjoint
Voirie, Personnels Techniques
Conseiller Communautaire Voirie



Bertrand GALLÉE

4^e Adjoint
Urbanisme, Travaux, Personnels Techniques
Conseiller Communautaire Déchets Verts



Pierrick COLLET

5^e Adjoint
Urbanisme - Nouvelles constructions



Joëlle MOMEUX

1^{ère} Conseillère déléguée
Relation avec les personnes âgées
CCAS



Alain CRETZAZ

2^e Conseiller délégué
Sport, Associations - Jeunesse
Conseiller Communautaire - Sport



Laurence PEIGNÉ

3^e Conseillère déléguée
Culture et Patrimoine, Tourisme



Stéphanie ROBERT

4^e Conseillère déléguée
Communication



Carole BARDOT

Conseillère Municipale
Commissions :
Scolaire, Restaurant, Personnel



Evelyne BAUER-ALIX

Conseillère Municipale
Commissions :
Affaires Générales et Sociales & CCAS



Yves BAZY

Conseiller Municipal
Commissions :
Travaux bâtiments, Espaces verts et Risques



Laurent BOUSSES

Conseiller Municipal
Commissions :
Communication (Bulletin Municipal - Internet)



Marie-Yvonne DAUGAN

Conseillère Municipale
Commissions :
Culture et Patrimoine Tourisme - CCAS



Alain GALLAIS

Conseiller Municipal
Commissions :
Jeunesse, Sport, Associations



Corinne GESFEROIS

Conseillère Municipale
Commissions :
Bibliothèque, Communication - CCAS



Jacky LUCAS

Conseiller Municipal
Commissions :
Inondations et Risques Divers Voirie

Séance du 5 juillet 2017

■ Réhabilitation de l'immeuble Rue Letellier – Validation du projet

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée du projet de réhabilitation de l'immeuble Rue Letellier. Il a été décidé de réaliser deux logements, un T2 de 49.5 m² et un T5 duplex de 97 m², avec l'espace nuit au 3^e étage.

Deux solutions techniques ont été présentées concernant la structure :

1. Démolition des planchers bois existant et solives, et le remplacement par des planchers poutrelles hourdis ;
2. Conservation des planchers bois, mais intégration d'une isolation acoustique légère entre solives, et structure de renfort suite à la création des trémies ;

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** la solution 1, avec la démolition des planchers bois existants, pour ce projet de réhabilitation,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes au dossier.

■ Réhabilitation de l'immeuble Rue Letellier – Lot 1 Désamiantage – Sélection de l'entreprise

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des devis reçus pour le Lot 1 Désamiantage, concernant la réhabilitation de l'immeuble Rue Letellier.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 juin et le 5 juillet pour étudier l'offre visée par le cabinet ALT 127.

Après échanges, et sur avis de la Commission Appel d'Offres, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de retenir l'entreprise ACCÈS SYSTÈME pour le lot 1 Désamiantage, au prix de 7 043,20 euros HT,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

■ Lotissement Les Aulnes – Voirie définitive – Sélection de l'entreprise

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des devis reçus pour la voirie définitive et l'aménagement sécuritaire du Lotissement Les Aulnes.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 juin et le 5 juillet pour étudier les offres visées par le cabinet Allain.

7 entreprises ont répondu à la consultation.

Après échanges, et sur avis de la Commission Appel d'Offres, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de retenir l'entreprise COLAS CÔTE D'EMERAUDE pour la réalisation des travaux du Lotissement les Aulnes, au prix de 113 415,80 euros HT,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

■ Expertise – Chauffage de l'école

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'expertise en cours concernant les problèmes de chauffage.

L'expert missionné par le Tribunal Administratif de Rennes « *estime souhaitable que l'ensemble des circuits de chauffage soit nettoyé, notamment pour permettre la protection de l'installation avec les adjuvants adéquats* ».

Le devis de l'entreprise CVP, missionnée par l'expert, est de 5 800 euros HT.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise C.V.P., pour un montant de 5 800 euros HT, pour le nettoyage des circuits de chauffage,
- **SOUHAITE** que les travaux soient réalisés au cours de l'été,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document en lien à cette affaire.

■ Résidence Seniors – Avancée du dossier

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du projet de Résidence Seniors. Un avis favorable avait été voté par le Conseil par l'intermédiaire de la délibération n° 12-02-2017.

Plusieurs réunions et des rencontres avec des promoteurs et des bailleurs ont été effectuées.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le projet et l'éventuel lieu d'implantation.

Après échanges, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à une négociation avec les propriétaires d'un terrain pour l'éventuelle réalisation du projet,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental.

■ Mise à disposition d'un local communal – Convention d'occupation avec La Poste

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande émanant de La Poste pour une mise à

Réunions du conseil municipal

disposition d'un local communal sur le temps du midi. En raison d'un changement organisationnel au sein de la Poste, il est aujourd'hui obligatoire de mettre à disposition un local pour que les facteurs puissent se restaurer.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** cette mise à disposition gratuite d'un local communal, soit la salle des associations sur le temps du midi,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec La Poste.

■ Fixation du prix d'entretien de la parcelle AB n° 255

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la délibération n° 07-04-2017 avait acté le projet d'acquisition de la parcelle AB n° 255 au prix de 5 euros le m², soit une acquisition de 845 euros pour les 169 m².

Depuis, un des copropriétaires s'est manifesté auprès de Maître Pansart, en charge de la régularisation du dossier, pour s'opposer à cette vente.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter ce propriétaire, avec solidarité entre propriétaires, et de lui notifier les frais d'entretien de cette parcelle, effectués par le Service Technique.

Ainsi, comme il l'est autorisé par l'article L2213-25 du CGCT, dans le cadre des pouvoirs de police du maire, "Faute pour le propriétaire ou ses ayant droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure. Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain prescrits n'ont pas été effectués, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayant droit".

Le calcul des frais pour l'année pourra être le suivant :

Nombre d'interventions par an	6
Durée de l'intervention	2h
Coût horaire	50 euros
TOTAL	600 euros

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** la mise en demeure d'entretien du terrain avant le 1^{er} août 2017, et que le titre sera fait au prorata,

- **FIXE** le prix d'entretien de la parcelle AB n° 255 à 600 euros annuel,
- **PRÉCISE** que la copropriété fera l'objet d'une émission de titre, avec solidarité entre les copropriétaires,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document en lien à cette affaire.

Séance du 26 juillet 2017

■ Restaurant scolaire – Tarifs pour l'année scolaire 2017/2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et analysé les documents complémentaires sur le prix du repas, **à l'unanimité** :

- **FIXE** les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2017/2018 comme suit :

Année scolaire	Tarifs 2016/2017	Tarifs 2017/2018
Repas enfant	3.30 €	3.30 €
Repas adulte	5.00 €	5.00 €

■ Garderie municipale – Tarifs pour l'année scolaire 2017/2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **FIXE** les tarifs de la garderie municipale pour l'année scolaire 2017/2018 comme suit :

2016/2017		2017/2018	
Horaires	Tarifs	Horaires	Tarifs
7h00 - 8h40	1.10 €	7h00 - 8h40	1.10 €
16h35 - 19h00	1.60 €	16h35 - 19h00	1.60 €
Forfait Journée	2.10 €	Forfait Journée	2.10 €
Dépassement soir	1.00 € les 15 min	Dépassement soir	1.00 € les 15 min
Dépassement mercredi (après 13h)	1.00 € les 15 min	Dépassement mercredi (après 13h)	1.00 € les 15 min

- **RAPPELLE** que tout dépassement doit rester exceptionnel et faire part d'une demande écrite en mairie.

■ Illuminations de Noël – Sélection du prestataire

Monsieur GALLEE informe le Conseil Municipal de la réception de plusieurs devis, avec variantes, pour les illuminations de Noël.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **CHOISIT** le devis de l'entreprise DECOLUM, pour un montant de 909 euros HT, soit 1 090.80 euros TTC, pour des illuminations sur la façade et l'entrée de l'église, et 4 candélabres,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document en lien à cette affaire.

Séance du 27 septembre 2017

■ Travaux de voirie 2017

Monsieur Lemarchand, Adjoint à la Voirie, expose aux membres du Conseil Municipal le programme de voirie pour l'année 2017.

VOIRIE COMMUNALE 2017	PRIX HT	TVA	PRIX TTC
Launay Bertrand (670m)	13 572,80 €	2 714,56 €	16 287,36 €
La Bougauderie (175m)	4 111,00 €	822,20 €	4 933,20 €
La Montaise (645m)	16 707,80 €	3 341,56 €	20 049,36 €
La Ville ès Landais (670m)	15 849,10 €	3 169,82 €	19 018,92 €
OPTION : Zone Activités (170m)	4 547,65 €	909,53 €	5 457,18 €
TOTAL sans Option	50 240,70 €	10 048,14 €	60 288,84 €
TOTAL avec Option	54 788,35 €	10 957,67 €	65 746,02 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE** pour faire réaliser ces travaux de voirie pour l'année 2017, dans le cadre d'accord de prix communautaire,
- **VALIDE** l'option Zone d'Activités,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

■ Cimetière – Aménagement de voirie

Monsieur Lemarchand, Adjoint à la Voirie, informe le Conseil Municipal de la réception de devis pour finaliser l'aménagement du cimetière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise COLAS Émeraude, pour un montant de 4 211 euros HT, soit 5 053,20 euros TTC,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document en lien à cette affaire.

■ Lotissement Les Aulnes – Ordures Ménagères

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'avancée des travaux de voirie et de sécurisation du Lotissement Les Aulnes. Les enrobés ont été réalisés

et les travaux de finition (Plots, Parking, Signalisation) seront réalisés au cours du mois d'Octobre. La fin des travaux est prévue d'ici la fin Octobre.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les 5 points dépôts proposés pour la collecte des Ordures Ménagères au sein du Lotissement Les Aulnes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** 5 arrêts,
- **TRANSMET** le plan indiquant l'emplacement des arrêts pour les Ordures Ménagères au Cabinet Allain, pour validation et information à Dinan Agglomération,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document en lien à cette affaire.

■ Personnel communal – Service Technique – Validation de la réorganisation de la DHS

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la délibération n° 17-07-2017 avait validé le principe d'une modification du temps de travail du Service Technique, à partir du 1^{er} janvier 2018. Le dossier a été soumis au Comité Technique du Centre de Gestion 22.

Le Comité Technique du Centre de Gestion 22 s'est réuni le 1^{er} septembre et a donné un avis favorable à l'unanimité, autant par le collège des élus que par le collège des personnels.

Pour rappel, le temps de travail des agents du Service Technique sera comme suit :

Hiver	30h
	du 1 ^{er} octobre au 31 mars
	4 jours
	Journée Type : 8h30 - 12h ; 13h30 - 17h30
Été	40h
	du 1 ^{er} avril au 30 septembre
	5 jours
	Journée Type : 8h00 - 12h ; 13h30 - 17h30

Après échanges, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la nouvelle organisation du temps de travail du Service Technique, mis en place à partir du 1^{er} janvier 2018.

■ Dinan Agglomération – Modification du siège social

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la modification du siège social de Dinan Agglomération, suite à la construction des nouveaux locaux et à la

fusion des Communautés de Dinan Communauté, Plancoët-Plélan et extension à communes du Pays de Matignon, 3 communes du Rance Frémur, 3 communes du Pays de Du Guesclin au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la modification du siège social de Dinan Agglomération, au 8 Boulevard de l'Europe, 22100 DINAN.

Séance du 25 octobre 2017

■ Aménagement du Bourg – Lancement d'un appel d'offres

Monsieur Le Maire explique à l'ensemble du Conseil Municipal que la Commission Travaux s'est réunie le 17 octobre et a étudié notamment la proposition de l'ADAC 22, concernant le réaménagement de la rue Duguesclin et de la rue Letellier.

L'ADAC 22 a transmis un devis de 1 250 euros HT pour la définition du programme et la consultation du maître d'œuvre. La Commission Travaux a souhaité donner suite à cette proposition.

Il est proposé de lancer un appel d'offres, en deux phases, de prestation intellectuelle pour recruter un cabinet de maîtrise d'œuvre qui pourra accompagner la commune dans les travaux de réaménagement de voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et échangé sur la note de faisabilité et l'estimation financière, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTÉ** le projet d'accompagnement proposé par l'ADAC,
- **CONFIE** à l'ADAC la rédaction du programme technique et le dossier de consultation de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'assistance à la passation des contrats de maîtrise d'œuvre,
- **DÉCIDE** le lancement d'un Marché Public à Procédure Adaptée,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document en lien à ce projet de consultation.

■ Station Service – Fixation du prix de vente et signature d'une Promesse Unilatérale de Vente

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un bail commercial a été signé avec la SARL ALSODIS pour la gérance de la Station Service. Il était prévu de mettre en place une Promesse Unilatérale de Vente (PUV) afin de permettre à la Société d'acheter la station et la parcelle.

Le prix d'achat se décompose comme tel :

- Construction de la Station Service : 143 945,00 euros HT, soit 172 734,00 euros TTC ;
- Parcelle : 12 478,50 euros HT, soit 13 548,93 euros TTC soit un montant total maximum de 156 423,50 euros HT, soit 186 273,93 euros TTC.

Monsieur Le Maire informe, qu'après renseignements pris auprès du service en charge de la TVA, si l'immeuble est achevé depuis moins de 5 ans, la vente est taxable à la TVA sur le prix total ; par contre si l'immeuble est achevé depuis plus de 5 ans, la vente est exonérée de TVA sauf options.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **DIT** que le prix de vente sera égal à 156 423,50 € HT, duquel prix devront être déduits :
 - l'ensemble des loyers déjà payés (1 150 € HT / mois à compter du 1/8/2017) ;
- **INFORME** que la TVA sera appliquée en fonction du taux en vigueur à l'époque de la vente,
- **PRÉCISE** que l'achat sera possible à partir du 1/8/2022 et jusqu'au 30/7/2025, et qu'à partir de cette date, le prix HT équivaut au prix TTC, sauf options,
- **INFORME** que, selon les services de l'État en charge de la TVA, les régularisations globales de la TVA initialement déduite doivent être effectuées (BOI-TVA-DED-60-20-10) en cas de cession de l'immeuble ; La période de régularisation est de vingt ans pour les immeubles,
- **INFORME** qu'il en résulte que l'option d'assujettissement à la TVA sera exercée dans le cadre de cette vente,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer cette Promesse Unilatérale de Vente avec la SARL ALSODIS,
- **CONFIE** à Maître LHOMME, Notaire à Caulnes, l'organisation de cette signature.

■ Appartement La Poste – Travaux neufs et demande de devis

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de réaménagement de l'appartement de l'ancienne Poste. Pour relouer l'appartement, il est nécessaire d'entreprendre des travaux neufs pour le remettre aux normes, avant la mise en location.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter des entreprises pour réaliser des devis sur la rénovation de

- l'appartement de l'ancienne Poste,
- **PROPOSE** de suivre les recommandations de l'ADAC 22 et du CEP pour le réaménagement, avec un suivi par la Commission Travaux,
 - **FIXE** la visite sur place de la Commission Travaux le lundi 13 novembre à 14h,
 - **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toute pièce en lien à cette affaire.

■ Association Le Connétable – Permanence

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de la directrice de l'association Le Connétable de Dinan.

Elle sollicite l'accord du Conseil Municipal pour mettre en place une permanence tous les mardis matins, de 9h à 12h, dans un local de la mairie, afin d'apporter une proximité de service aux habitants. En effet, aujourd'hui, dans un contexte de contraintes budgétaires, le Connétable se dirige vers des partenariats avec les communes.

Pour rappel, le Connétable, association à but non lucratif, existe dans le champ du médico-social depuis 1970 et rend un service d'aide, de soins et d'accompagnement sur la commune de Plouasne pour près de 136 bénéficiaires. Cette permanence permettrait à l'association, d'une part, de rester à l'écoute des usagers (personnes âgées, personnes en situation de handicap, familles, ...), de faciliter l'accès à l'information et de permettre des entretiens en toute confidentialité. D'autre part, le lien serait maintenu plus aisément avec les salarié(e)s vivant sur le territoire.

Après échanges, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** le principe d'une permanence au sein de la mairie pour l'association Le Connétable, les mardis matins, de 9h à 12h, à partir du 7 novembre,
- **COMMUNIQUERA** auprès des administrés de ce nouveau service mis en place,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document en lien à cette affaire.

Séance du 29 novembre 2017

■ Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) – Élaboration – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 151-5 et L. 153-12 ;

Vu la délibération n° CA-2017-082 du 13 mars 2017

approuvant la prescription d'un PLUi-H issu de la fusion des procédures d'élaboration des PLUi-H prescrites par délibérations du Conseil communautaire de Dinan Communauté, le 29 juin 2015 et du Conseil communautaire de Plancoët-Plélan, le 14 décembre 2015 ;

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil communautaire a approuvé la prescription d'un PLUi-H issu de la fusion des procédures d'élaboration des PLUi-H prescrites par délibérations du Conseil communautaire de Dinan Communauté, le 29 juin 2015, et du Conseil communautaire de Plancoët-Plélan, le 14 décembre 2015, par une délibération n° CA-2017-082 en date du 13 mars 2017.

L'article L. 151-5 du Code de l'Urbanisme dispose que les PLUi-H comprennent un PADD.

Ce document définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il doit, en outre, fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

En application de l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme, un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale et des Conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5 du Code de l'Urbanisme, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

La présente étape de la procédure consiste à débattre, sans vote, au sein du Conseil municipal sur les orientations générales du PADD.

Le PADD du PLUi-H de Dinan Agglomération permet de définir les orientations générales en matière de développement du territoire pour 12 ans, soit à l'horizon 2032. Il exprime les volontés et les ambitions de la collectivité dans le respect des principes énoncés aux articles L. 101-1 à L. 101-3 du code de l'urbanisme.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat

Réunions du conseil municipal

ouvert et invite les membres du Conseil à s'exprimer sur les orientations générales du PADD venant d'être présentées.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD du futur PLUi-H et soumet à Dinan Agglomération les observations résultant du débat :
 - Le Parc d'Activités de Plouasne doit être pleinement pris en compte dans la stratégie communautaire ;
 - Les modes de transport doivent être réfléchis en prenant en considération les « zones blanches ».

■ Dinan Agglomération – Adoption du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées réunie le 9 octobre 2017 a adopté le rapport sur les charges transférées au titre de l'année 2017. Ce même rapport a été adopté par le Conseil Communautaire le 23 octobre 2017.

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer, décide, **à l'unanimité** :

- **DE NE PAS ADOPTER** le rapport de la CLECT du 11 juillet et du 9 octobre 2017, en raison principalement du point 7 : Transfert des zones d'activités communales, qui n'est pas satisfaisant dans le cadre du Parc d'Activités de Plouasne et qui nécessite encore des précisions de Dinan Agglomération,
- **D'ADOPTER** le montant final de l'allocation de compensation pour l'année 2017 qui s'élève à 220 218,50 euros ;
- **D'ADOPTER** le reversement du FPIC au titre de l'année 2017 pour un montant de 27 690 euros.

■ Voirie – Travaux Rue Marcel Monteil

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de revoir l'entrée de la rue Marcel Monteil et de la reprise du caniveau pavé.

L'entreprise COLAS propose deux options dans le devis :

- Remise en circulation, 48h après la pose : 6 135 euros HT ;
- Remise en circulation, 3 semaines après la pose : 3 015 euros HT.

L'entreprise EVEN propose dans son devis :

- Remise en circulation moins d'une semaine après la pose : 3 359 euros HT.

L'éventualité de travaux en régie a été abordée.

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer, décide de, **à l'unanimité** :

- **RETENIR** la proposition d'EVEN, pour un montant de 3 359 euros HT,
- **SOUHAITE** que les travaux soient faits avant la fin d'année 2017, si possible.

■ Résidence Seniors

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'avancée du projet de Résidence Seniors. Cette affaire, discutée à plusieurs reprises en Conseil Municipal, avait permis d'entamer des discussions et des négociations avec les propriétaires du terrain concerné pour la réalisation du projet.

Après échanges, le Conseil Municipal, avec **16 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS** :

- **SOUHAITE** acheter la parcelle G n° 684 pour réaliser le projet de Résidence Seniors,
- **ACCEPTE** de laisser une bande de terrain en façade, pour une surface maximale de 2 800 m², et 4 lots minimum,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à échanger avec les propriétaires.

■ Local Rue des Mares – Fixation du loyer

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de location du local Rue des Mares.

Il s'agit d'une demande des Ambulances BOCHER Assistance de Bécherel.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer un bail précaire d'une année avec l'entreprise Ambulances BOCHER Assistance, en date du 2 janvier 2018, jusqu'au 31 décembre 2018,
- **FIXE** le prix de la location à 500 euros HT, soit 600 euros TTC, payable le 1^{er} jour du mois, à partir du 2 janvier 2018,
- **DONNE** un accord de principe pour une utilisation du local à partir du 1^{er} décembre 2017,
- **VALIDE** le remplacement de la vitrine, cassée, pour un montant de 3 013,29 euros HT, auprès de l'entreprise MARTIN.

Permis de conduire & Immatriculations

L'état simplifié de mes démarches

Le certificat d'immatriculation

Vous pouvez désormais effectuer votre demande de duplicata du certificat d'immatriculation sans vous rendre au guichet d'une préfecture. Cette démarche est accessible sur Internet en cas de perte, vol ou détérioration.

Rendez-vous sur :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

et suivre les étapes proposées :

- Cliquez sur la rubrique « Je souhaite refaire ma carte grise suite à une perte, vol ou détérioration ».
 - Créez un compte usager ou connectez-vous à votre compte s'il existe déjà. Vous pourrez ainsi suivre l'état d'avancement de votre demande.
 - Renseignez votre numéro d'immatriculation et le code confidentiel attribué à votre ancien titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier.
 - En cas de perte, votre déclaration de perte s'effectue directement en ligne. En cas de vol, vous devez le déclarer au préalable à la police ou gendarmerie.
 - Une fois la démarche finalisée, vous pouvez imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui vous autorisera à circuler avec votre véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de votre demande.
- Vous pouvez être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture et à la sous-préfecture !

Le permis de conduire

Vous pouvez désormais effectuer vos démarches liées au permis de conduire sans vous rendre au guichet d'une préfecture.

■ Rassemblez les pièces justificatives. Obtenez votre photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS ».

Rendez-vous sur :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

- Créez un compte en cliquant sur « je fais une demande en ligne ».
- En cas de perte, vous effectuez votre déclaration de perte en ligne. En cas de vol, vous devez vous rendre dans un service de police ou de gendarmerie. En cas de vol et de perte, vous effectuez également votre achat de timbre fiscal en ligne.
- Votre compte usager vous permet de suivre l'état d'avancement de votre demande.
- Vous recevez votre permis de conduire à votre domicile.

Vous pouvez vous faire accompagner par votre école de conduite et par le médiateur du point numérique présent en préfecture et à la sous-préfecture.





Journée Défense Citoyenneté (JDC)

Qui est concerné ? Tout jeune Français qui a 16 ans.

Quand se faire recenser ? La période de recensement varie selon la situation du jeune.

Français de naissance : Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.

Jeune devenu Français : Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.

Jeune pouvant rejeter la nationalité Française : Un jeune qui a la possibilité de rejeter la nationalité française mais qui ne fait pas jouer ce droit, doit se faire recenser au plus tard dans le mois qui suit ses 19 ans.

À noter : Si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Démarche :

En ligne : Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

Sur Place : en Mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) ; Livret de famille.

À savoir : Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

Effet du recensement : Une fois la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) effectuée, un certificat de JDC ou un certificat d'exemption sera remis au jeune, celui-ci sera demandé lors de la constitution du dossier pour les examens ou concours soumis à l'autorité publique (permis de conduire, bac...)

Suite du recensement : Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation. Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

RAPPEL

Fermeture du service CNI : Carte Nationale d'Identité

Suite à une décision de la Préfecture, les demandes de Cartes Nationales d'Identité seront désormais centralisées vers des communes équipées, comme Dinan ou Broons par exemple. Il est possible désormais de réaliser une pré-demande sur Internet en téléchargeant le CERFA 12100*02 au format PDF et à le renseigner avant son impression. La mairie pourra vous assister dans ces procédures.

L'appel au civisme et au bon usage du tri sélectif

La lutte contre l'incivisme est une préoccupation quotidienne pour le service communal. Les employés municipaux sont confrontés invariablement aux mêmes dérives. Encombrants déposés autour des points dédiés au tri sélectif, déchets ménagers laissés sur la voie publique, gravats de chantiers abandonnés... Nous vous rappelons que des conteneurs de tri sélectif sont installés sur la commune :

Bourg - La Croix Froton - Launay Cramoux
Les Champs Ferron - Les Eves - Linclais - La Saudrais.

Autorisation de sortie du territoire des mineurs

Nous vous informons que le rétablissement du régime des autorisations de sortie de territoire dans le cadre de la loi n° 2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement et améliorant l'efficacité et les garanties de la pro-

cédures pénale, a été mis en œuvre depuis 15 janvier 2017. Cette autorisation doit être formulée par le biais d'un formulaire CERFA, téléchargeable sur Internet par le parent, qui le complétera, l'imprimera et le signera directement. Le mineur voyageur sera ensuite muni de ce document et d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale.



NAISSANCES

Noms et Prénoms	Date	Ville
SAINT-FELIX Lucie	10 déc. 2016	PLOUASNE
LHOMME Timéo	18 juin 2017	RENNES
BEDEL Cyrielle	26 juillet 2017	RENNES
CLOUARD Soan	09 août 2017	DINAN
PELÉ Lyana	10 août 2017	DINAN
BOULANGER Lisa	23 août 2017	SAINT-GREGOIRE
BRIAND Yohanna	23 sept. 2017	DINAN
PIEL Marceau	11 nov. 2017	DINAN

MARIAGES

Noms et Prénoms	Date
Pierre VILAND et Vera Marlen SCHLEGEL	20 juin 2017
Jérôme GUILLEMOT et Mélanie RAOULT	08 juillet 2017
Christophe LEFRANCOIS et Valérie RIACOURT	15 juillet 2017
Clément TORQUET et Leah MENORIAS	11 août 2017
David LEMOINE et Aurélie COJEAN	12 août 2017
Christophe LEMOINE et Elodie MILON	12 août 2017
Benoit SAVÉ et Caroline MAISONNEUVE	12 août 2017

DÉCÈS

Noms et Prénoms	Date	Ville
KEHREN Julien	07 juillet 2017	SAINT-MALO
GAUTIER Madeleine épouse GUÉROC	09 juillet 2017	DINAN
DE TANOÛARN Jean	02 août 2017	SAINT-MALO
PINAULT François	25 août 2017	PLOUASNE
CHATELET Marie épouse RAMARD	04 octobre 2017	MINIAC-SOUS BECHEREL
RAMARD Henri	06 octobre 2017	RENNES
DELAUNE Andrée veuve DELALANDE	18 octobre 2017	DINAN
LOUAZEL Renée veuve ANDRÉ	04 novembre 2017	RENNES
BRETON Fabrice	15 novembre 2017	PLOUASNE

Urbanisme

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE - DÉCEMBRE 2016 À MAI 2017

Demandeur	Adresse du projet	Nature
GAEC de Travenec	La Lande Ferron	Appentis fourrage
EARL L'HERBRET	L'Herbret	Construction de 2 châteaux
Mr LE REST	Lotissement les Aulnes	Construction maison neuve
Mr VAN POUCKE et Mme CHARLES	La Bourdelais	Extension et bardage
Mr THARAULT	Le Val	Construction maison neuve
Mr GAUDREL	Rue François Letellier	Bâtiment annexe et préau

DÉCLARATIONS PRÉALABLES - DÉCEMBRE 2016 À MAI 2017

Demandeur	Adresse du projet	Nature
Mr GUERRO	La Ville es Cutté	Création d'ouvertures (fenêtre et porte fenêtre)
Mr BERTHELOT	Lot. Les Aulnes	Clôture
Mr MORILLON	Lot. Les Aulnes	Clôture
Mr LEROUXEL	La Guillomerais	Création de 2 ouvertures et vélux
Mr LEPLAIN	Lot. Le Domaine	Abris de jardin
Mr CHENO	Le Val	Installation panneaux photovoltaïques
Mr GALLEE	Landeneuc	Abris de jardin
Mr LEPRIOL	La Saudrais	Clôture
Mr FOUCHET	Lot. le Domaine	Rehaussement muret
Mme SCHLEGEL	La Villaise	Réfection toiture
Mr GIBBS	Le Casset	Réfection toiture et création d'ouvertures
Mr DAUMEC	La Saudrais	Piscine
Mr CATRIN et Mme FOURNIER	La Ville Hue	Installation panneaux photovoltaïques
Mr et Mme REBECCHI	Rénéal	Abris de jardin
Mr DAUGAN	Launay Hellon	Création d'un vélux
Mr BUISINE	Le Croix Chemin	Abris de jardin
Mr DELAUNAY	La Vallée des Vaux	Coupe et abattage d'arbres
Commune Plouasne	Rue François Letellier	Création terrasse et ouvertures de toit / Remplacement menuiseries et rénovation
Mme MARCHIX	Impasse du Levant	Véranda
Mme LEROUXEL	La Guillomerais	Abris de jardin
Mr ABRAHAM	La Saisonais	Clôture et portail
Mr ROLLAND	Place de la Poste	Remplacement porte et fenêtres, création de baies, clôture et portillon
Mr DAVY	Place de l'Eglise	Clôture
Mme LEFORT	Rue François Letellier	Poulailler
Mr BOUILLAUT	Rue la Croix Blanche	Réfection toiture

Permanence à la mairie de l'association Le Connétable

L'Association "Le Connétable" a mis en place, une permanence tous les mardis matins, de 9h à 12h, dans la salle du conseil de la mairie, afin d'apporter une proximité de service aux habitants.



En effet, aujourd'hui, dans un contexte de contraintes budgétaires, le Connétable se dirige vers des partenariats avec les communes.

Pour rappel, le Connétable, association à but non lucratif, existe dans le champ du médico-social depuis 1970 et rend un service d'aide, de soins et d'accompagnement sur la commune de Plouasne pour près de 136 bénéficiaires. Cette permanence permettrait à l'association, d'une part, de rester à l'écoute des usagers (personnes âgées, personnes en situation de handicap, familles, etc.), de faciliter l'accès à l'information et de permettre des entretiens en toute confidentialité. D'autre part, le lien serait maintenu plus aisément avec les salarié(e)s vivant sur le territoire.

Voirie en 2017

Faisant suite à un appel d'offres pour 2017 très bénéfique et remporté par « Colas Côtes Emeraude », l'ensemble du programme prévisionnel a pu être réalisé en compomac.

■ Route budget communautaire :

- de la Ville Baril au Val

■ Route budget communal :

- Launay Bertrand - La Mettrie
- La Montaise – La Ville es Landais
- tronçon entrée Zone Artisanale

Ces travaux se sont déroulés fin novembre dans d'excellentes conditions météo. Le linéaire rénové représente 4300 m d'une superficie d'environ 19800 m², d'un montant estimatif avant facturation de 150 000 € TTC.

Borne « Le Relais » : Nouvel emplacement

Depuis la mi-novembre, la borne pour déposer vos vêtements est désormais installée dans la Zone Commercial, à proximité du magasin Diagonal et du Pôle Santé.

Signature CCAS Mutuelle communale

Mr Michel DAUGAN, Président du CCAS, a signé vendredi 20 octobre, un contrat collectif facultatif avec SOLIMUT Mutuelle, en présence de Mr Julien ROGER.



Le CCAS propose ainsi à tous les plouasnais d'adhérer, s'ils le souhaitent, à une mutuelle communale.

Permanence en Mairie le vendredi 19 Janvier 2018, de 10h à 12h.

Le CCAS

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES DE LA COMMUNE

Nom & Prénom	Adresse	Contact
MME BIZEUL Valérie	Lieu dit : La Ville es Cutté	Tél 02 96 86 44 38
MME BOUCHET Christine	12 Lotissement du Hil	Tél 02 96 86 44 92
MME CANOVA Marie-Noëlle	18 Bd de la Gare	Tél 02 96 86 40 95
MME CHILOUP Catherine	La Ville Eon	Tél 02 96 86 40 49
MME COUPE Isabelle	1 Lot Langevinais	Tél 02 96 86 49 64
MME DUFOUIL Béatrice	11 Rue François Letellier	Tél 02 96 86 43 01
MME FRESSELINAT Stéphanie	La Saisonais	Tél 02 96 87 94 98
MME LAUNAY Evelyne	19 Lotissement du Hil	Tél 02 96 86 41 19
MME LE CAER Jessica	16 Lotissement des Aulnes	Tél 02 96 86 42 87
MME LEGRAND Karine	20 Lotissement Langevinais	Tél 02 96 86 47 46
MME LENCLUME Marie Sabine	13 Lotissement Des Aulnes	Tél 02 96 86 48 01
MME LEROY Valérie	Lieu dit : Kerfin	Tél 02 96 86 43 18
MME LORY Josette	3 Rue des Mares	Tél 02 96 86 43 56
MME MAHE Patricia	Lieu Dit : Traveneuc	Tél 02 96 86 41 54
MME MORILLON Yasmina	8 Lotissement des Aulnes	Tél 06 88 83 87 31
MME MURY Chrytelle	18 Lotissement Langevinais	Tél 02 96 86 42 70
MME RACAPE Claudie	22 Lotissement du Hil	Tél 02 96 86 48 11



Calendrier des manifestations en 2018

DATE	MANIFESTATION ET ORGANISATEUR	LIEU
JANVIER		
13	Vœux du Maire	ED
13 et 14	Théâtre - APE	ED
21	Galette des rois du Foot	Club House
26	Privé (PS)	ED
28	Loto APE	ED
FÉVRIER		
4	Tartiflette Plouasnaise d'Art	ED
11	Loto Club Bonne Humeur	ED
17	St Valentin ABE	ED
MARS		
3	Jarret frites Pompier	ED
9	Belote Club Bonne Humeur	ED
10 et 11	Théâtre Plouasnaise d'Art	ED
13	Repas Club Bonne Humeur	ED
14, 15 et 16	Théâtre en Rance - Jacobambins	ED
17	Catch	SO
17 & 18	Moto-Cross	Terrain Moto-Cross
18	Loto APEL	ED
22 et 23	Dinan Agglomération	ED
24	ACAS - comédie musicale	ED
27	Dinan Agglomération - Le Kiosque	Pôle Culturel
31	Foot (soirée galettes)	SDF de St Juvat
31	Privé (les 2 salles)	ED
AVRIL		
01	Privé (les 2 salles)	ED
7	Repas Comité des Fêtes	ED
12	Collège - Chorale	ED
13	Portes ouvertes au collège de la Gautrais	Collège de la Gautrais
14	Loto Foot	ED
20	APE école publique	SDF
21	Repas CCAS	ED
MAI		
2	Belote Club Bonne Humeur	ED
5 et 6	Privé (GS ou PS)	ED
8	Comité des Fêtes de Tréfumel (A confirmer)	ED
13	FNACA Thé dansant	ED
18, 19 et 20	Privé (les 2 salles)	ED
25	Assemblée Générale du Foot	SDF de St Juvat
26 et 27	Privé (les 2 salles)	ED

DATE	MANIFESTATION ET ORGANISATEUR	LIEU
JUIN		
3	Challenge Yvon Guenroc (foot)	Terrain de St Juvat
9 et 10	Tournoi régional jeunes	Terrain foot
10-11	Dinan Agglomération - Le Kiosque	ED
14	Collège - Chorale	ED
16	Classe 8 (sous réserve)	ED
21, 22 et 23	Asso Dansons maintenant	ED
24	Kermesse École Publique	École
30	Fête de la musique	ED et SDF
JUILLET		
1	Kermesse École Privée	SO
8	Loto Club Bonne Humeur	ED
14 et 15	Privé (GS)	ED
28 et 29	Fête communal Comité des Fêtes	ED
AOÛT		
2, 3 et 4	Privé (les 2 salles)	ED
10, 11 et 12	Privé (les 2 salles)	ED
17, 18 et 19	Privé (les 2 salles)	ED
24, 25 et 26	Privé (les 2 salles)	ED
25	Super-cross	Terrain Moto-Cross
SEPTEMBRE		
1	Comice	ED Plouasne
7	Forum des Associations	SdF
7, 8 et 9	Privé (les 2 salles)	ED
OCTOBRE		
7	Loto CBH	ED
13	Couscous APE	ED
20	Loto APEL	ED
21	Braderie	Bourg
26	Assemblée Générale GROUPAMA	ED
NOVEMBRE		
4	Loto Foot	ED
16	Belote Club Bonne Humeur	ED
17	Ste Barbe Pompier	ED
20	Repas Club Bonne Humeur	ED
24	Paëlla à emporter - APEL	
24 ou 25	Spectacle ACAS	ED
DÉCEMBRE		
1 ou 8	Repas Foot - Soirée Galettes	SDF de St Juvat
9	Repas Téléthon (Quad)	ED
15	Marché de Noël	SdF
16	Arbre de Noël APEL	SdF
31	St Sylvestre ABE	ED

SP : Salle Polyvalente • ED : Espace Dériole • SA : Salle Associations • SdF : Ancienne Salle des Fêtes • SO : Salle Omnisports

Tarifs des locations des salles communales 2018

ESPACE DÉRIOLE	Associations commune	Associations extérieures	Privés et entreprises de la commune	Privés et entreprises extérieures
Grande salle + bar	200 €	350 €	250 €	400 €
Petite salle + bar	120 €	200 €	150 €	300 €
2 salles + bar	300 €	450 €	350 €	600 €
2 salles + bar (mardi, mercredi, jeudi, sauf férié)	250 €	250 €		
Gradins	75 €	75 €	150 €	150 €
Cuisine	70 €	100 €	70 €	100 €

ÉLECTRICITÉ			
Grande salle	40 €	Cuisine pour buffet froid (petite salle)	40 €
Petite salle	30 €	Couverts / personne	0,25 € l'unité
Deux salles	60 €	Chèque de réservation	150 €
Cuisine en suppl.	20 €	Dépôt de garantie	1 000 €



SALLE DES FÊTES

Particuliers de Plouasne (Mariage ou manifestation familiale)	130 €
Associations	60 €
Deuxième jour	65 €
Vin d'honneur	70 €
Soirée associations	60 €
Consommation électricité	0.20 € du kWh

SALLE POLYVALENTE

Vin d'honneur Réunions diverses	50 €
------------------------------------	------

SALLE OMNISPORTS

Événements divers	100 €
Électricité	50 €

BON À SAVOIR : Pour la deuxième journée, le tarif de la location des salles communales **est à moitié prix !**



Faites votre demande de bac, badge déchetterie ou composteur en ligne !

Dinan Agglomération a ouvert son site internet officiel www.dinan-agglomeration.fr, un service en ligne pour les usagers.

En quelques clics, vous pouvez accéder à :

- Un formulaire de demande de bac à ordures ménagères : pour les usagers qui n'ont pas de bac à ordures ménagères dans l'habitation ou le bac est cassé, perdu ou le volume du bac ne correspond plus au volume de déchet produit, vous pouvez remplir le formulaire et votre demande sera prise en compte automatiquement.
- Un formulaire de demande de badge déchetterie (pour les particuliers) : certaines déchetteries de l'agglomération sont équipées de borne d'accès. Pour les usagers n'ayant jamais eu de badge d'accès ou le badge est perdu, cassé ou volé, vous pouvez remplir le formulaire et joindre à la demande un justificatif de domicile.
- Un formulaire pour réserver un composteur : pour les usagers qui souhaitent réduire leurs déchets, des composteurs en bois et en plastique avec différents



volumes sont disponibles selon le tarif en vigueur. Le paiement du composteur se fait uniquement par chèque lors de sa réception.

Dès la réception d'une demande, le service traitement de l'utilisateur de Dinan Agglomération contactera l'utilisateur pour lui communiquer les différentes modalités. Pour plus d'information, vous pouvez contacter Le Service traitement de l'utilisateur de Dinan Agglomération :

Tél. **02 96 87 72 72**

E-mail : **dechets@dinan-agglomeration.fr**

L'actualité du PLU intercommunal

Dinan Agglomération poursuit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Ce document a vocation à remplacer, d'ici 2020, l'ensemble des différents documents d'urbanisme existants sur les communes.

Suite à la finalisation du diagnostic territorial, Dinan Agglomération élabore aujourd'hui son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). De nombreuses réunions avec les élus du territoire, les acteurs locaux, les habitants, ont permis de dessiner le contenu de ce document cadre, qui précise les grandes orientations du PLUi pour les 15 prochaines années, en matière : d'urbanisme, d'économie, d'environnement, de transport, d'habitat. Ces orientations trouveront, par la suite, leur traduction dans la partie réglementaire (zonage, règlement écrit).

Ce PADD a fait l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal de Plouasne du 29 novembre dernier, et au sein de chaque Conseil Municipal, avant d'être également débattu par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, fin décembre.

2018, une nouvelle année démarre, avec pour objectif la construction du volet réglementaire du PLUi. Ce travail collaboratif entre les élus communaux, accompagnés du bureau d'étude et des services de Dinan Agglomération devra aboutir à la définition des zones constructibles, naturelles, agricoles, à vocation économique... et des règles qui s'y appliqueront.

Les habitants seront consultés lors de prochaines réunions publiques.

En attendant, vous pouvez continuer à suivre l'avancée du document via le site internet de Dinan Agglomération : www.dinan-agglomeration.fr et faire vos remarques dans le registre de concertation disponible en mairie ainsi qu'au siège de Dinan Agglomération.

Aides financières : des modifications et des échéances

Dans un communiqué de presse datant du 27 septembre 2017, le ministère de la Transition écologique et solidaire a annoncé la reconduction du crédit d'impôt transition énergétique (CITE) jusqu'en 2018 accompagné cependant d'une révision du périmètre des équipements et matériaux éligibles. Le CITE sera recentré sur les travaux jugés les plus performants et ce à partir du 27 septembre 2017. Le remplacement d'une chaudière au fioul même à haute performance ne serait plus éligible au CITE. Quant aux fenêtres, portes et volets isolants, ils ne donneraient plus droit qu'à un crédit d'impôt de 15 %, et ce jusqu'au 27 mars 2018, date à laquelle il sera totalement supprimé.

Les particuliers ayant signé un devis et pouvant justifier du versement d'un acompte à l'entreprise au plus tard le 26 septembre 2017 pourront encore bénéficier du CITE à taux plein.

Ces mesures devront cependant être votées dans le cadre de la loi de finances 2018, avec un effet rétroactif. Par ailleurs, pour l'année 2019, le gouvernement a annoncé son souhait de transformer ce crédit d'impôt en prime versée directement à la fin de la réalisation des travaux.

L'Agence nationale de l'habitat (ANAH) accorde des subventions sous conditions de ressources. Vous pouvez bénéficier d'une aide pour rénover votre logement de plus de 15 ans. Les travaux doivent garantir une amélioration de la performance énergétique du logement d'au moins 25%. Lorsque le gain énergétique de 25% n'est pas atteint, il est alors possible de solliciter le dispositif « Coup de pouce économies d'énergie ». Ce dispositif, lancé le 23 février 2017, permet aux ménages, sous conditions de ressources, de



bénéficier jusqu'au 31 mars 2018 d'une prime exceptionnelle pour les aider à financer certains travaux d'économies d'énergie.

ATTENTION : pour bénéficier de ces aides, vous devez obligatoirement faire appel à des artisans RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Annuaire des professionnels RGE sur :
www.renovation-info-service.gouv.fr

Pour en savoir plus

■ L'actualité crédit d'impôt

www.ecologique-solidaire.gouv.fr/prolongation-du-credit-dimpot-transition-energetique-en-2018-en-faveur-des-economies-denergie-et

■ « Coup de pouce économies d'énergie »

www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie

■ INFO->ENERGIE, service gratuit mis en place par l'État, l'ADEME et la Région

www.bretagne-energie.fr

Espace Info Energie à Dinan

Tél. 02.96.87.42.44, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (Sur RDV).

www.dinan-agglomeration.fr/Urbanisme-habitat-mobilite/Habitat/Espace-info-energie

Le saviez-vous ?



L'espace Info Énergie met des watt-mètres à disposition moyennant une caution. Le compteur d'énergie ou « watt-mètre » est un instrument qui permet de mesurer précisément ce que consomme chacun des appareils électriques et électroniques d'un foyer et ainsi évaluer leur poids respectif dans la consommation annuelle d'électricité. Vous effectuez alors des mesures pendant plusieurs jours à partir de documents fournis avec les appareils, puis vous pouvez rencontrer la conseillère qui délivrera des astuces et conseils pour réduire vos consommations domestiques.

Espace Info Énergie à Dinan

Tél. 02.96.87.42.44

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (Sur RDV)

Les enfants & l'internet,

conseils aux parents

■ Ne laissez pas vos enfants seuls face à Internet

Si vous deviez ne retenir qu'une règle: installez l'ordinateur dans la salle de séjour ou une pièce commune. L'Internet doit être un outil familial et vos enfants vous sentiront présents. Si vous les laissez utiliser Internet dans leurs chambres, vous aurez plus de mal à les protéger.

■ Contrôlez l'accès à l'ordinateur

Lorsque vos enfants se retrouvent seuls, pensez à protéger votre ordinateur avec un mot de passe et les empêcher de se connecter à Internet en votre absence. Sachez que les adresses des sites visités sont enregistrées dans l'historique de votre logiciel « navigateur » auquel on peut accéder en utilisant la commande CTRL + H.

■ Établissez un dialogue

Laissez vos enfants vous montrer comment ils surfent : leurs sites préférés, ceux qui pourraient vous intéresser. Invitez-les à vous montrer ce qui les gêne, discutez-en avec eux.

■ Éduquez vos enfants à la prudence

Apprenez leur des règles simples: ne jamais donner d'informations personnelles (adresse, téléphone); quitter immédiatement un site qui les met mal à l'aise; ne pas organiser de rendez-vous avec une personne rencontrée sur Internet sans vous en parler.

■ Internet et vie privée

Si des données personnelles (photographies, textes) sont publiées pour vous nuire ou pour vous harceler, vous ou vos enfants, vous êtes en droit d'en demander le retrait auprès des responsables des sites qui les diffusent. La Commission Nationale de

l'Informatique et des Libertés (CNIL) met à votre disposition une documentation pour vous guider dans ces démarches et peut vous aider si elles s'avèrent infructueuses.

Pour cela, vous pouvez vous rendre sur le formulaire de plainte en ligne du site internet de la CNIL à l'adresse :

<http://www.cnil.fr/vos-libertes/plainte-en-ligne/>

Si vous ou votre enfant êtes victime d'une infraction - par exemple, une usurpation d'identité - ces démarches ne se substituent pas à un dépôt de plainte dans un service de la police nationale ou de la gendarmerie nationale, mais viennent le compléter.

■ Installez un logiciel de contrôle parental

Les logiciels de contrôle parental vous permettent de filtrer l'accès à l'internet en interdisant la consultation de certaines informations sensibles ou illicites (pornographie, racisme, violence...) La majorité des fournisseurs d'accès à Internet propose des logiciels de filtrage parental. Des logiciels gratuits, performants et simples d'utilisation, peuvent être téléchargés. Il existe également des dispositifs de filtrage sur les systèmes d'exploitation ainsi que sur certains logiciels de navigations. Mais attention : ces outils ne peuvent en aucun cas « remplacer » la vigilance des parents.

■ **Pour en savoir plus :** La brochure "Internet sans Crainte" pour les parents : **www.internetsanscrainte.fr/pdf/docs/Brochure_parents_UNAF.pdf**

Les enfants et les jeunes passent une bonne partie de leur temps avec les médias numériques: sur Internet, leur mobile ou leur console de jeu.

Les médias numériques fascinent et permettent d'apprendre beaucoup de choses, mais ils recèlent aussi de nombreux risques qui peuvent compromettre le développement et le bien-être des enfants et des adolescents.

Il est ni possible ni judicieux d'éviter aux enfants tout contact avec les nouveaux médias. Ceux-ci sont souvent très utiles et offrent de nombreuses opportunités.

Mais les opportunités peuvent également s'accompagner de risques.

Internet peut rendre dépendant. Les enfants et les jeunes peuvent être harcelés sur les réseaux sociaux, leurs données personnelles peuvent être utilisées de manière frauduleuse ou ils peuvent être victimes d'abus sexuels.

Il est donc important que les enfants et les jeunes soient capables d'adopter une attitude critique, d'identifier les risques et qu'ils sachent comment s'en prémunir.

Par leur fonction d'accompagnement, les parents et les enseignants jouent un rôle clé : à eux de prêter aux jeunes une oreille attentive, de leur offrir leur aide et de s'intéresser à ce qu'ils font.





École publique de Plouasne

La rentrée scolaire 2017-2018 s'est déroulée dans de bonnes conditions. Pas de changement au niveau rythmes scolaires, les horaires et temps périscolaire sont identiques à ceux de l'année dernière :

Classe :

- de 8h50 à 12h20 les lundis, mardis, jeudis, et vendredis matin,
- de 8h50 à 11h50 le mercredi matin
- de 13h50 à 16h05 les mardis et vendredis après-midi (APC pour certains de 16h05 à 16h35)
- de 13h50 à 15h05 les lundis et jeudis après-midi.

TAP :

- de 15h05 à 16h35 les lundis et jeudis

Cette année, dans le cadre du RPI (Regroupement pédagogique Intercommunal) avec St Pern, nous continuons à scolariser l'ensemble des CM1 et CM2 et la majorité des CE2. Nos effectifs étant importants en maternelle, certains élèves de grande section sont scolarisés à St Pern. Les élèves de CP et CE1 des 2 communes sont scolarisés à St Pern.

L'école de Plouasne scolarise donc 145 élèves, celle de St Pern 137. Par contre, en terme d'inscrits, la répartition est différente : sur les 282 élèves, 156 sont inscrits à Plouasne et 126 à St Pern.

L'équipe pédagogique est un peu moins féminine que l'an dernier :

- CM2 : Bertrand POSNIC : maître formateur déchargé les lundis, un mercredi sur 4 et un jeudi sur 2 par François MARTEAU
- CM1-CM2 : Héloïse MALLET les lundis, mardis, un mercredi sur 2, et Grégory NESEN les jeudis, vendredis et un mercredi sur 2.
- CM1 : Vanessa POAC
- CE2 : Lucie FEUNTEUN
- Moyenne section & Grande section : Myriam GEORGEAIS secondée par Floriane LEDUC (Atsem)
- Petite section 1-2 et Moyenne section : Régine HENRY secondée par Sylvie CHOLLET (Atsem) et remplacée le mardi et un mercredi par mois (jours de décharge de direction) par Grégory NESEN

Comme l'an dernier, la sensibilisation des élèves aux risques majeurs a démarré dès le mois de septembre avec un exercice d'évacuation incendie et, au mois d'octobre, un exercice "alerte intrusion" avec fuite hors de l'école pour les 4 classes élémentaires et confinement dissimulation pour les 2 classes maternelles.

Le volet **parcours d'éducation artistique et culturelle** du projet d'école se décline cette année à travers la participation des classes de maternelle et CE2 à l'opération cinécole, mais aussi à travers un projet percussions corporelles en partenariat avec "le kiosque" pour les MS-GS, les CE2 et les CM1.

Dans le cadre de la découverte de la nature, des paysages et de l'environnement proche : sortie d'automne avec la classe de petits - moyens. Il y aura aussi une sortie d'hiver et une sortie de printemps pour comparer.



La classe de petits-moyens en sortie nature.

Le volet **parcours citoyen** voit la mise en place d'un conseil d'élèves, suite aux élections de délégués de classe en élémentaire : CE2, CM1, CM1-CM2, CM2. Chaque classe a élu 2 délégués avec respect de la parité.

La présence de nombreux enfants et parents aux commémorations du 11 novembre illustre un point de ce parcours.



Le conseil d'élèves : 2 élus par classe

D'autres actions seront reconduites comme tous les ans et de nouveaux projets vont voir le jour. Par exemple :

- Classe voile pour les CM2 et participation à ETVD (école toutes voiles dehors)
- Classe escalade environnement sur le site d'escalade de Plouasne : ancienne carrière de Brélivan pour les CM1

N'oublions pas non plus le plus important : le travail au quotidien dans les classes à travers tous les volets du projet d'école, dont le volet 1 : garantir la qualité du parcours de tous les élèves à l'école primaire : Inscription des apprentissages dans un parcours continu du cycle 1 au cycle 3, cohérence des apprentissages.

Nous remercions tous les parents qui s'investissent pour l'école :

- les 9 parents élus comme représentants au conseil d'école ;
- les parents membres de l'APE qui, grâce à leurs actions, financent les transports, les sorties et du matériel pour les classes, nous permettant de mener à bien de nombreux projets ;
- les parents qui donnent du temps pour accompagner les sorties, réparer du matériel informatique...

Avec l'Inspection Académique nous sommes déjà dans les prévisions pour la rentrée 2018. Je demande donc aux familles souhaitant scolariser à la rentrée prochaine (septembre 2018) un enfant né en 2015 ou avant, de passer faire l'inscription en mairie avec le livret de famille et le carnet de santé.

Les élèves et l'équipe éducative de l'école publique présentent aux Plouasnaises et Plouasnais leurs vœux pour l'année 2018.

Régine HENRY : directrice

La répartition des élèves dans les deux écoles du RPI

	TPS/PS/MS	MS/GS	CP	CE1	CE1	CP/CE2	CE2	CM1	CM1/CM2	CM2
Plouasne	27 (2+15+10)	28 (9+19)					24	23	19 (8+11)	24
St Pern	29 (5+18+6)	28 (5+23)	21	21	21	17 (6+11)				

Quel avenir pour les TAP ?

Le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de Plouasne et St Pern a transmis au mois de décembre un questionnaire aux parents d'élèves.

En effet, suite à la réforme des rythmes scolaires de 2014, le RPI est passé à la semaine de 4.5 jours.

La possibilité de revenir à la semaine de 4 jours est une mesure prise par le Ministre de l'Éducation Nationale J-M BLANQUER. Cette possibilité est accordée à toutes les communes à titre dérogatoire.

Pour la prochaine rentrée 2018-2019, le RPI s'interroge à ce sujet. Un comité de pilotage composé des maires, adjoints aux maires, coordinateurs des TAP, directrices des deux écoles, ATSEM, représentants de parents d'élèves et enseignants s'est réuni et a décidé de rédiger et distribuer un sondage aux familles. Ce sondage est une consultation et son résultat permettra de connaître l'avis des parents et de le prendre en compte. La décision définitive sera prise lors d'un conseil d'école extraordinaire début janvier, puis en conseil municipal à Plouasne et à St Pern.

Trois scénarios sont envisagés :

1. Retour de la semaine de 4 jours
2. Maintien de la semaine de 4.5 jours, avec TAP payante
3. Maintien de la semaine de 4.5 jours, sans TAP

Quelque soit la décision, il y aura forcément une incidence sur le rythme des enfants, des parents, les horaires des écoles, le travail des enseignants et des agents, etc.

Pour cette raison, les élus référents et les écoles ont souhaité se réunir rapidement afin qu'une décision définitive soit prise dès janvier 2018, afin de préparer au mieux les changements éventuels de la rentrée 2018.

Les mairies et les communes communiqueront auprès des parents pour les informer de la décision prise.



École privée **Saint-Joseph**

Pour cette rentrée de septembre 2017, notre école St Joseph a accueilli 43 enfants, répartis entre 20 maternelles - CP et 23 CE – CM. Une nouvelle enseignante, Anne Sophie BONIN, nous a rejoints ; elle a été nommée pour prendre en charge la classe des CE et CM.

Cette année scolaire 2017/2018 nous fera voyager dans le temps. Nous allons en effet vivre au rythme du Moyen Age, et découvrir châteaux, personnages et traditions de ces temps anciens.

Ce thème sera le fil conducteur de nombreuses activités de classe. Châteaux, rois et reines, princes et princesses ont déjà envahi notre environnement pour décorer et personnaliser nos espaces en classe.

Notre **spectacle de Noël** sera consacré à la danse médiévale. Nous l'avons préparé avec la collaboration de Catherine, intervenante Dumiste du Kiosque de Dinan qui prend en charge chaque classe pour la découverte et la pratique des danses. Ainsi, chaque jeudi, pendant 10 semaines, nous découvrons des scènes de la vie au Moyen Age à travers le « Branle des Sabots », la « danse des Lavandières » et autres danses traditionnelles.

Les sorties de l'année

Pour chaque classe, trois séances cinéma sont programmées, une par trimestre. Nous prévoyons également d'emmener tous les enfants à la découverte d'une cité médiévale ; nous irons découvrir DINAN et les traces de son passé au cours du printemps

prochain. En fin d'année, les élèves des classes de CE et CM devraient partir deux jours à la découverte du grand parc historique du Puy du Fou.

Nouveautés

Les enfants sont sortis de l'école pour aller découvrir, ou revoir, l'église de Plouasne en assistant à une célébration de rentrée. L'occasion de faire connaissance avec le Père Mabundi.



Pour cette année, nous avons apporté un peu de renouveau à notre école, notamment sur les temps de récréation. En effet, nous proposons aux enfants différents jeux de cour, répartis sur les jours de la semaine, parmi lesquels on peut citer : les cordes à sauter, les élastiques, les cerceaux, les gros Lego, les ballons, les engins roulants (vélos, trottinettes), les craies pour dessiner par terre, les gros crayons feutres. D'anciens bureaux doubles, posés sous le préau, permettent des coins jeux calmes, à l'abri, et en petits comités.



Les associations de parents

Les parents sont toujours très mobilisés : après l'organisation du loto en octobre, ils ont réalisé des travaux d'accessibilité à l'entrée du bâtiment des maternelles pendant les vacances de la Toussaint.



Divers événements ont eu lieu : la paëlla à emporter en novembre, le spectacle de Noël des enfants le dimanche 17 décembre après-midi. Il a pris cette année la forme d'un bal médiéval.

Nathalie LE TEXIER, directrice de l'école St Joseph.

Collège La Gautrais

Sortie au Planétarium et au musée de Bretagne

Dans le cadre du dispositif interdisciplinaire EPI mis en place à la rentrée 2016, les élèves de 5^e du collège La Gautrais ont passé la matinée du jeudi 23 novembre au planétarium de Rennes où ils ont pu découvrir comment, depuis l'Antiquité, l'observation du ciel a permis de déterminer une manière de se repérer dans le temps.

L'observation des constellations en particulier a été l'occasion d'évoquer de nombreuses légendes mythologiques.

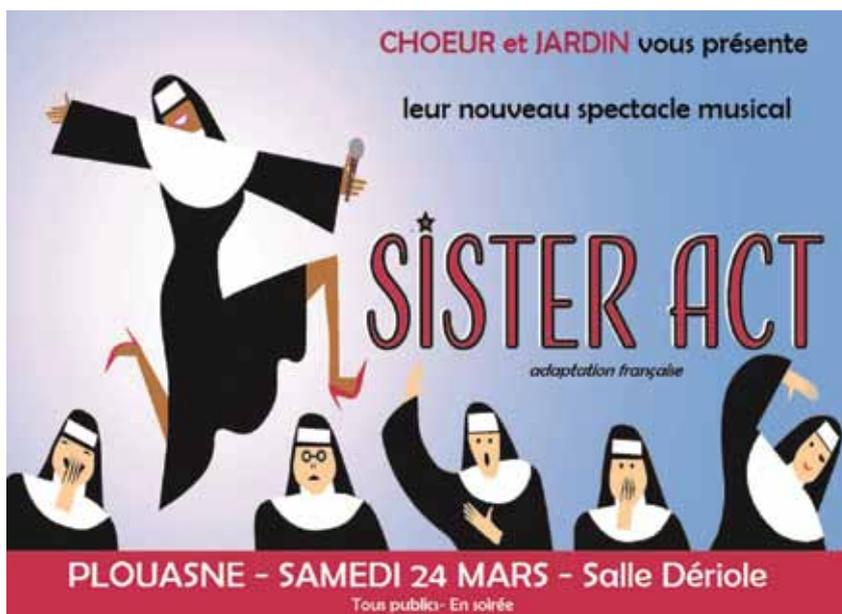
L'après-midi, certains sont allés à la découverte de l'archéologie, au musée de Bretagne, tandis que d'autres s'initiaient à la généalogie, aux archives municipales, départementales, ou à la calligraphie, aux archives départementales.



ACAS propose un spectacle musical à l'Espace Dériole

Invitée par l'ACAS Dériole, la troupe de l'association CHŒUR ET JARDIN est fière de vous présenter son nouveau et décapant spectacle musical SISTER ACT en version française, qui aura lieu le SAMEDI 24 MARS 2018 (en soirée) à l'Espace Dériole de PLOUASNE. Spectacle tout public.

Basée sur le film éponyme sorti en 1992 avec Whoopy Goldberg, cette comédie musicale retrace l'histoire de Dolorès Van Cartier, une diva du disco qui est le témoin d'un meurtre. Elle est alors placée sous haute protection dans un couvent. Déguisée en nonne et malgré un monde très différent du sien, elle devient rapidement la coqueluche de ses consœurs, les aidant à trouver leur voix en dirigeant avec toute son énergie la chorale de l'église. Mais Dolorès sera-t-elle démasquée ?



Une histoire pleine d'humour, humaine et touchante, ponctuée de chants GROOVE, DISCO et RELIGIEUX ! Un régal pour toute la famille.

Nous vous y attendrons nombreux !

Plouanad en scène fêtera ses 10 ans sur les planches

Toute la troupe PLOUANAD EN SCENE, fière de ses 10 ans d'exercice, vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'années et une très bonne année 2018. L'équipe est en répétition pour vous présenter 2 pièces comiques à l'espace Dériole.

« **TROIS JOURS SOUS LA COUETTE** » de Jessica Mariani et « **MANIGANCE POUR UN BUTIN** » de Régis Porte.

Deux week-ends de théâtre vous seront proposés :

Le Samedi 13 Janvier à 20h30 et **le Dimanche 14 Janvier** à 14h30, en association avec l'APE École primaire publique de Plouasne.

Le Samedi 10 Mars à 20h30 et **le Dimanche 11 Mars** à 14h30, en association avec la « Plouasnaise Dart's » de Plouasne.

Vos rires et applaudissements sont notre meilleure récompense.

La troupe « Plouanad en scène.





Cœur et Jardin, le 24 mars 2018 à l'Espace Dériole

L'association "Chœur et Jardin" a été créée en 2001 pour promouvoir et développer des ateliers et spectacles de comédie musicale. D'abord basée sur la Bretagne Romantique (territoire de Tinténiac), l'association s'est désormais établie sur Plouasne depuis le début de l'année 2017.

L'association compte cette année 14 membres, chanteurs amateurs de tous horizons, passionnés de Comédie Musicale, subtil mélange de chant, de théâtre et de beaucoup d'enthousiasme.

Les ateliers et spectacles sont encadrés, mis en musique (piano) et en scène par Bertrand Larmet, professionnel du spectacle, directeur musical de la compagnie Art'Comedia.

Après 16 ans d'existence, la troupe CHŒUR et JARDIN a déjà exploré de nombreuses comédies musicales : Cats, Le Fantôme de l'opéra, La belle et la bête, Emilie Jolie, Le soldat Rose, Cabaret, Les misérables... et a déjà conquis tout un public et rencontré de nombreux succès !

La troupe prépare actuellement l'adaptation française du spectacle musical **SISTER ACT**, qu'elle aura le plaisir de jouer au printemps prochain dans plusieurs communes du 35 (Bourgarré ; Romillé ; Quédillac) et du 22 (Évrans et Plouasne) : Venez nombreux !

Nous profitons de ces quelques lignes pour remercier chaleureusement la municipalité de Plouasne

pour son accueil ; les partenaires locaux et les bénévoles pour leur soutien, ainsi que l'association ACAS Dériole qui, après nous avoir invité lors de la dernière fête de la musique, nous renouvelle sa confiance en nous offrant la possibilité de nous produire à l'Espace Dériole le 24 mars prochain : un grand MERCI à tous !

Enfin, si voulez participer à notre aventure, en tant que bénévoles, bienfaiteurs ou même chanteurs (à la rentrée 2018)... n'hésitez à nous contacter.

choeuretjardin@orange.fr

Blog : <http://choeur-et-jardin.over-blog.com/>
<https://www.facebook.com/choeuretjardin/>

Nous vous souhaitons une belle année musicale !
 À bientôt ...



FNACA, La cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée en présence d'une assistance très nombreuse, composée d'enfants accompagnés de leurs parents et de leurs enseignants, que nous félicitons pour cette belle leçon de morale et de patriotisme.

Après le dépôt de gerbes et la minute de silence, les enfants ainsi que l'assistance ont entonné « La Marseillaise » en hommage aux poilus ayant sacrifié leur vie pour notre liberté.

La cérémonie a été suivie du traditionnel vin d'honneur offert par la municipalité. Tous les enfants sont repartis avec « Le Bleu de France » à la boutonnière.

L'assemblée générale de la FNACA a eu lieu en présence d'une trentaine d'adhérents, certains autres excusés pour divers raisons, surtout santé. Le comité compte à ce jour 46 adhérents dont 4 veuves. Cette année nous avons à déplorer 3 décès de nos camarades. Nous remercions Monsieur Le Maire pour sa présence, ce qui prouve de l'intérêt qu'il porte à notre association. Après la distribution des cartes d'adhésions, nous avons abordé le bilan financier difficile à maintenir



malgré l'augmentation des subventions de nos 4 communes. A l'unanimité des présents il a été décidé de ne plus insérer dans Ouest-France, l'avis d'obsèques de la FNACA, trop coûteux. Nous le regrettons, mais la situation financière ne serait pas tenable. Nous invitons les familles concernées par un décès de mentionner « Ancien A.F.N. ». Les plaques souvenir ancien combattant seront toujours maintenues.

Jean GLÉMÉE, Le Président.

Le club de la bonne humeur



Le Club de la Bonne Humeur a passé une bonne année 2017, tant sur les manifestations, voyages, sorties et repas.

Le président remercie tout le conseil d'administration pour son dévouement à toutes les manifestations. L'année 2017 s'est terminée par un repas festif avec une très bonne animation et une très bonne ambiance.

Pour cette année 2018, le conseil et moi-même vous souhaitons une bonne santé à tous !

Le Président, Jean-Baptiste MERLET

CRC, des activités ludiques, chaque 1^{er} mercredi du mois

Les membres de l'association CRC vous présentent leurs meilleurs vœux. Nous espérons que l'année 2018 puisse nous réunir pour nos animations le 1^{er} mercredi du mois de 14h à 17h, Salle Multifonctions de la Gare de Plouasne. Plusieurs thèmes sont prévus et un petit goûter clôture l'après-midi, n'hésitez pas à venir nous rendre visite.

Merci pour l'équipe,
Joëlle MOMEUX, Présidente ; Maryvonne DAUGAN, Secrétaire ; Jacqueline LAIGRE, Trésorière





Sapeur-pompiers volontaires pourquoi pas vous ?

Étudiants, employés, artisans... des femmes et des hommes « presque ordinaires » qui, en parallèle de leur activité principale, ont choisi de se former et d'être disponibles pour porter secours à leurs citoyens.

- Hommes ou Femmes
- De 17 ans à 55 ans
- Vous souhaitez vous engager auprès de la population
- Vous êtes disponible et dynamique
- Vous résidez à proximité du centre de secours

Rejoignez nous !

Comment se renseigner :

On peut venir au centre de secours le dimanche vers 11h00 ou contacter le chef de centre Yoann DUVAL au **07.88.50.23.68.**

Le recrutement a lieu deux fois par an, le 1^{er} décembre et le 1^{er} juin. La démarche administrative est à faire deux mois avant.

Vous souhaitez apprendre les gestes qui sauvent, n'hésitez plus, renseignez-vous auprès du centre d'incendie et de secours ou en appelant le numéro de téléphone mentionné ci-dessus.

Le chef de centre, Adjudant-chef Yoann DUVAL

Les prochaines manifestations de l'APE de l'École Publique

Comme tous les ans, les membres de l'APE s'investissent dans différentes manifestations pour récolter des fonds.

Vous avez été nombreux à participer au couscous début octobre.

Nous tenons à remercier toute les personnes et les parents qui participent aux événements organisés par l'APE, ce qui permet ainsi de financer les projets pédagogiques des enseignants.

Prochaines manifestations à retenir :

- Théâtre : 13 et 14 janvier 2018
- Loto : 28 janvier 2018
- La Boum des enfants : 20 avril 2018
- Kermesse : 24 juin 2018

Toute l'équipe de l'APE de Plouasne vous souhaite une très bonne année 2018 !

Le Bureau et les membres de l'APE



Plouasne Budokai propose des cours d'Aïkibudo

L'association Plouasne Budokai propose des cours Aïkibudo adultes (à partir de 13 ans) le mardi et le vendredi de 20h à 22h, ainsi qu'un cours enfant (de 7 à 12 ans) le vendredi de 18h à 19h30, durant les périodes scolaires.

L'AÏKIBUDO

Littéralement Aïkibudo pourrait se traduire par : **voie martiale des énergies unifiées**. De ce fait Aïkibudo peut être interprété comme : **la voie de l'harmonie** par la pratique martiale ou encore comme l'utilisation du principe AIKI (union des énergies) dans la voie martiale.

LE PRINCIPE D'AIKI

Aiki signifie unir, harmoniser en soi son énergie (KI), afin de libérer son élan vital et, par son intermédiaire, s'unir à l'énergie universelle. La réalisation de cet état « d'harmonisation » permettrait de se défendre contre une agression avant de l'avoir décidé ou mieux avant même d'avoir réalisé qu'elle avait lieu.

Ce principe d'harmonie totale est le moteur de toutes les activités spontanées où l'homme « toutes facultés unifiées » s'unit avec la matière pour créer – intuitivement. Les calligraphes ZEN, les grands artistes et les artisans de génie, par exemple, créent dans cet état. On peut affirmer, sans avoir peur d'être contredit, qu'ils pratiquent à travers leurs techniques propre la voie de l'AIKI.

LE SYMBOLE BU

L'idéogramme BU symbolise la force qui procure la Paix. Elle est issue du courage qui lui-même naît de la sublimation de l'idée de la mort. BU associé à AIKI indique clairement que la recherche de l'état d'AIKI s'effectue à travers la pratique des arts guerriers. Une fois atteint, cet état débarrasse les Arts guerriers de leur gangue d'agressivité pour les rendre spontanément disponibles à la sauvegarde du Bien et de la Paix.

LA PRATIQUE DE L'AÏKIBUDO

La pratique de l'Aïkibudo inclut en plus du très grand nombre de techniques manuelles de défense à mains nues ou contre armes, des Kodubo traditionnels tel que le ken-jutsu, le lai-jutsu, le bo et jo-jutsu, la naganita-jutsu, etc...

Le travail aux armes enseigne la distance et le sens du combat réel qui seul peut éveiller les qualités de courage et de vaillance du caractère BU.

Les défenses manuelles sont directes, rationnelles, réalistes, efficaces, et effectuées sur toutes sortes d'attaque. Le style est court, esthétique et peut à volonté être amplifié. Cet enseignement intègre la recherche intérieure de l'état d'AIKI dans sa forme originelle.

INFOS PRATIQUES

Vous pouvez démarrer la pratique de l'Aïkibudo à n'importe quel moment de l'année. Des séances d'essais sont proposées pour faire découvrir notre art.

Renseignement : 06.71.65.55.69



Un nouveau livre édité par le Cercle Culturel Rance Linon

Le Cercle Culturel Rance Linon a édité son n° 48 du Chamillard dans lequel vous trouverez, entre autre, une rubrique sur la toponymie des noms des communes, autrefois faisant partie de la communauté de communes d'Évran. La liste étant assez longue, vous découvrirez une première partie dans ce Chamillard, les deux autres dans les numéros suivants. Chacun pourra ainsi y découvrir l'origine du nom de sa maison ou de son lieu-dit. Les non-adhérents le trouveront à la Maison de la Presse à Évran.

Notre président d'honneur Christian Martin, est l'auteur du Livre « Évran mon village » qui sera édité

par le CCRL et qui paraîtra vers la fin du 1^{er} trimestre. Pour ceux qui sont intéressés un bon de souscription accompagné d'un chèque de 25 € (à l'ordre du CCRL) sera à remettre à la mairie d'Évran au siège social du CCRL (12, rue de la mairie, 22630 ÉVRAN) avant le 1^{er} mars 2018. Après cette date, le livre sera vendu 32 € à la Maison de la Presse à Évran et en librairie. Pour les envois, les frais de port s'élèvent à 8 €.

Renseignements :

Laurence Peigné (Présidente du CCRL)

06 31 24 43 69

L'École de football US Plouasne - Saint-Juvat, invitée à Escort Kids

Le samedi 25 novembre 2017, dans le cadre de l'adhésion au club "Rouge et Noir", l'école de football de l'US PLOUASNE SAINT JUVAT était cordialement invitée par le Stade Rennais à l'animation Escort Kids.

23 joueurs ont tenu la main des joueurs professionnels et de l'arbitre lors du match de championnat de France, Rennes-Nantes. Un merveilleux souvenir pour ces enfants.



Gym pour adultes à la salle omnisports & à la salle polyvalente

Les cours de gym sont animés par Emilienne PERCHEREL-BERTHAULT (Brevet d'état d'éducateur sportif), 2 fois par semaine à **la salle omnisports** :

- Le lundi de 19 h à 20 h (renforcement musculaire, gym ball, gym d'entretien, stretching, pilates....)
- Le mercredi de 20 h 30 à 21 h 30 (steps, cardiorythme, tonification générale....)

À **la salle polyvalente**, le mercredi matin, 2 cours de 10 h à 12 h Sport - Santé - Bien Être (formation au sport

santé reconnue par l'ARS (agence régionale de santé), avec un partenariat avec les maisons de retraite de Bécherel et Romillé.

Tous les cours sont mixtes, vous pouvez nous rejoindre pour conserver votre tonus et vitalité. Il y a de la place pour pérenniser les 4 séances hebdomadaires, 2 séances découvertes sont offertes.

Le bureau vous adresse ses vœux de Bonne et Heureuse Année, Santé, Bonheur à tous pour 2018 !

YURUMI
AIKIDO



Atelier d'étude

PLOUASNE

la bienveillance comme source d'efficacité martiale

Des cours d'Aikido à Plouasne, pour les enfants à partir de 10 ans

L'association Yurumi Aikido vous accueille toute l'année à raison de deux séances par semaine, le lundi de 20h à 21h30 et le jeudi de 19h à 20h.

Un créneau permet l'accueil des plus jeunes (dès 10 ans) le jeudi de 18h à 19h.

Infos pratiques :

Possibilité de démarrer à n'importe quel moment de l'année, d'assister aux séances comme spectateur ou d'y participer afin de pouvoir se faire une idée. Aucun matériel ni tenue spécifique nécessaire.

Renseignement : 07.69.80.08.35

L'association plouasnaise des Bout'Chous

C'est reparti pour une 3^e année avec des petits nouveaux. C'est avec plaisir que les enfants se retrouvent tous les vendredis matins accompagnés de leurs assistantes maternelles au local de la Gare. Pour Noël, s'est déroulée une petite animation en musique et distribution de Chocolats.

Meilleurs vœux à Tous !



Rentrée réussie pour Ev'ydance

Effectif encore en croissance pour les cours dispensés aux enfants de 4 à 18 ans à Évran. Avec toujours le même objectif de transmettre et partager les bases de la danse et de la chorégraphie y compris via les danses populaires. Le nouveau cours pour adultes du lundi soir a déclenché un réel enthousiasme.



Utilisons Nos Mains

Les activités du club ont repris en septembre, dans la salle des associations. Il y a toujours des ateliers pour adultes et pour enfants, tous les quinze jours.

A côté de nos activités habituelles, nous préparons notre exposition bi-annuelle, qui aura lieu en septembre 2018.





Le comité des fêtes : quelques dates à retenir

En 2017, de nombreuses manifestations ont eu lieu :

- Le concours de palets le 29 janvier à la salle omnisports
- L'élection très réussie du couple de l'année 2017 le 8 avril avec notre animateur Patrice Bedel
- La fête de Plouasne le samedi 29 juillet avec le Buble Foot qui a réjoui tous les participants et spectateurs et sa soirée moules frites suivie du bal et d'un beau feu d'artifices
- Les foulées vertes et les courses à pied le dimanche 30 avec des coureurs encore plus nombreux en 2017
- La braderie avec de nombreux participants et beaucoup de visiteurs le 15 octobre.
- Le Comité des Fêtes a aussi participé au Relais du petit poucet en juillet et à la course cycliste de Bretagne dont le circuit traversait Plouasne pour une arrivée à St Pern.

Le bureau actuel du Comité des Fêtes est inchangé.

Manifestations prévues pour l'année 2018

- 7 avril - Soirée repas et élection des MISS (Espace Dériole)
- 28 juillet - L'après midi à définir, le soir moules-frites. Feu d'artifice. (Espace Dériole)
- 29 juillet - Le matin course à pieds (foulée de la voie verte) et course des jeunes
- 21 octobre - Brocante vide - grenier

Suite à la course de "La foulée de la voie verte", le Comité des Fêtes de Plouasne a effectué un don de 950€ à l'Association de Parents des Quatre-Vaux qui accueille des enfants de Plouasne au Centre d'Adaptation Psychomotrice.

Meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle année 2018!

Le Président, Bizeul Florian & le bureau et les membres.



L'Annuaire Professionnel Plouasnais

De nombreuses entreprises exercent à Plouasne, voici une liste que nous avons essayé de rendre la plus exhaustive possible, si des erreurs ou des oublis ont été commis, contactez-nous, nous les rectifions au plus vite.

mairie.plouasne@wanadoo.fr
Tél. 02.96.86.48.19

Zoom sur... les nouvelles entreprises

■ LA BRIE MAINTENANCE DES MATÉRIELS

Réparation et Vente
Pièces agricoles, automobile,
poids-lourds, matériaux de
travaux publics,
pièces parc & jardin.

Rue François Letellier - PLOUASNE
06 32 58 20 97
nicolas.pavageau@free.fr



ENTRETIEN EXTÉRIEUR

■ **ECO JARDINIER**
M. DELARUELLE
Entretien plantations,
création de jardins
4, La Vilaise
pazapas@yahoo.fr
06.34.10.08.39

■ **LES JARDINS
DE LA BIOSPHÈRE**
BAZY Vincent
Conception, création,
entretien
2 Les Champs Ferron
tybaz@live.fr
02.96.87.56.54

■ **TERRATERRE
PÉPINIÈRE**
M STEPHAN
Vente de vivaces,
plantes, légumes
27, La Buffrais
06.76.82.60.10

ÉLECTRICITÉ PLOMBERIE CHAUFFAGE

■ **CETRI**
MALLE Christophe
Électricité industrielle
et Tertiaire
11, La Vairie
06.63.60.32.66
Fax 02.96.83.44.74

■ **DEGAUCHY ROMAIN**
Plomberie, chauffage,
dépannage
Le Haut Thieubry
06.61.68.71.74

■ **GUEROC PIERRICK**
Électricien
19, Lantran
02.96.83.48.26

■ **MARCELLE BENOÎT**
Électricien,
plomberie
17 Rue B. Duguesclin
02.96.86.48.08

■ **VILANON SERVICES**
Électricité et travaux
menuiseries
30, Lotissement les Aulnes
02.96.86.40.51

■ **TIPPING STÉPHEN**
Plombier
8, Launay Hellon
02.96.86.49.51

PEINTURE DÉCORATION

■ **ARMOR HABITAT**
MULOT Didier
Décoration intérieure
La Berthaudière
35190 Saint-Pern
02.99.66.76.01

■ **ATELIER ARECADRE**
PELLE Christine
Fournitures
encadrements, cadres
14, Launay Cramoux
02.96.86.40.30

■ **BROUCK TONY**
Peinture intérieur
extérieur, décoration
Rue de la Croix Blanche
06.62.65.13.86

■ **GESLIN PATRICK**
Peintre
9, La Ville Oger
02.96.86.44.98

MENUISERIE

■ **AMENUISERIE**
Alexis MARTIN
Menuiserie
Le Vauruffier
06.63.23.52.25

■ **ART ET BOIS**
Menuiserie d'agencement
et ébénisterie
19, Callouët
02.96.86.42.01
06.01.64.48.61

■ **GOUGH PAUL**
Rénovation, menuiserie,
couverture
4, Carros
02.96.86.46.18

■ **MARTIN ETS**
Menuiserie pvc, bois, alu
16, Le Val
02.96.83.40.20

■ **ROBERT HERVÉ**
Menuiseries bois, alu, PVC
mixtes, cloisons sèches et
isolation
25, Olivet
robhervé22@orange.fr
02.96.86.41.03
06.32.40.76.45

■ **PM Aéro Sablage**
TULOUP Pierre-Marie
Sablage Aérogommage
Peinture Décapage sur
métaux et bois
Plouasne

pmaerosablage@hotmail.com
07.86.10.46.40

■ **T.R.A.**
TONNELIER Pierrick
Travaux rénovation,
aménagement
12, La Villaise
02.96.86.42.80

ENTRETIEN BÂTIMENTS

■ **ECO NET**
JAFFRE Dominique
Traitement toitures et
façades, ramonage
Nettoyage à l'eau pure
panneaux, solaires,
surfaces vitrées
www.eco-net.fr
06.50.91.87.97

■ **GUESSANT MICHEL**
Couverture zinguerie
Le Bourg Miniac/Bécherel
02.99.66.75.69

■ **HULL SIMON**
Entreprise Bâtiment
11, L'Eclache
02.96.86.48.22

■ **ISO2P**
Isolation
Le Bignon
02.96.86.41.55

GARAGISTE

■ **GARAGE JULIEN**
13 Bd de la Gare
02.96.86.48.15

MAÇONNERIE

■ **DAUGAN JEAN-YVES**
Maçonnerie
11 Rue de la Libération
02.96.86.48.40

■ **L2C CONSTRUCTION**
Maçonnerie neuf
rénovation et travaux
9 ter, Rue B. Duguesclin
06.63.57.76.79

PÔLE SANTÉ RUE BERTRAND DUGUESCLIN

■ **CHIRURGIEN
DENTISTE**
GUILLOU-COJAN Sylvie
HAMON Anaïs
TREGUIER Laure
02.96.86.48.76

■ DIÉTÉTICIENNE

DUGUE Mathilde
07.68.31.68.25

■ HYPNOSE

Hypnose ericksonienne
DESBLÉS Véronique
06.61.11.33.79

■ INFIRMIERS

COROUGE - BUREL - ROULETTE
02.96.86.43.62

■ MÉDECINS

GUIOMAR Bruno
SOURD Jean-Philippe
4 Rue de Néal
02.96.86.48.17

■ OSTÉOPATHE

GIGOU Christopher
02.96.27.32.27

■ PÉDICURE PODOLOGUE

FALQUERHO Mathieu
02.96.27.43.04

■ PHARMACIE

SALMON & LE POLODEC
02.96.86.48.78

■ PSYCHOLOGUE

MAILLARD Stéphanie
02.96.27.43.04

BAR RESTAURANT TRAITEUR

■ AUBERGE

PLOUASNAISE
Bar - restaurant
2 Place de la Poste
02.22.13.91.49

■ GRAIN 2 CAFÉ

Bar - Restaurant - Concert
28, Le Val
06.79.41.28.82
02.96.88.17.48

■ HAPPY DAYS

*Pizzeria, Tabac, Presse,
Française des jeux Snack,
fast food, kebab*
12 Bd de la Gare
06.64.34.67.07
02.96.86.47.98

■ LA GALETTE

PLOUASNAISE
Galettes
9 Bd de la Gare
02.96.86.40.25

■ LE REFUGE

Bar, snack, résultat sportif
5 Place de l'Église
02.96.86.49.02

■ MICHEL KARINE

Traiteur
14, L'Échassier
02.96.86.42.06

■ SOS TRAITEUR PAPA D'JO

*Traiteur spécialités
Antilles, Réunion, Afrique*
8, La Saudrais
06.28.50.20.30
06.23.78.67.46

ALIMENTATION

■ BOULANGERIE LEMOINE

Rue François Letellier
02.96.86.45.80

■ MARIE-JEANNE LEGAL

*Produits locaux
détail ou coffrets*
mariejeanne.legal@gmail.com
07.61.47.49.62

■ SUPERMARCHÉ DIAGONAL

Alimentation
Rue B. Duguesclin
02.96.39.49.46

COIFFURE

■ LM COIFFER A DOMIC'HIL

LATOUCHE Murielle
Coiffure à domicile
31, Le Hil
06.29.51.02.62

■ L'INSTANT ZEN

LUCAS Maryline
*Coiffure mixte
Vendredi esthétique*
Pôle Commercial
02.96.86.48.27

GÎTES

CHAMBRES D'HÔTES

■ DESBOIS DANIEL & REBECCA

Chambres d'hôtes
2, Le Val
02.96.86.61.22

■ GALLEE BERTRAND

Gîte avec piscine
5, Landeneuc
02.96.86.42.10

■ GÎTES CANINS KI-MOR

Gîte avec piscine
24, La Villaise
gites.ki.mor@gmail.com
06.22.39.76.04

■ GÎTE DE LA VOIE VERTE

Gîte de France 3 clés
4, Les Eves
06.74.12.97.22

■ LE DOMAINE DE L'ARCHE

Chambres d'hôtes
La Lande de Pellan
02.96.86.44.00

■ LE PROM'NOUS

Gîte
6, Le Haut Aulnay
02.96.86.43.09

■ MALLE CHRISTOPHE

Gîte
15, La Vairie
06.76.92.08.33

■ PEIGNE FRANCIS

Gîte
1, Le Préal
02.96.86.46.23

MULTIMÉDIA INFOGRAPHIE MUSIQUE

■ AGENCE SBH

NADAUD Vincent
*Sonorisation, éclairage,
scénographie*
4, Les Champs Ferron
02.96.83.45.69

■ CHESNE STÉPHANE

Infographe
17, La Ville Hue
02.96.86.43.17

■ CELTIC PC

Erwann LE QUELLEC
*Vente et dépannage de
matériel informatique et
domotique*
Place de la poste
www.celtic-pc.fr
02.96.89.45.38
06.12.62.23.26

■ HCH MUSIK

Animations, sonorisations
Lotissement du Hil
hchbreizh@gmail.com
06.86.91.41.74

■ MIHAELA MURARIU

Peintre - Graphiste
4, Les Champs Ferron
02.96.89.04.78
06.61.88.63.77
info@murariu.com

■ SMARTONE MUSIC

*Cours à domicile (piano,
guitare, batterie) - garde
d'enfants - éveil musical*
26 Lot les Aulnes
www.smartone-music.fr
06.82.63.44.83

MATÉRIEL AGRICOLE

■ COOP DE BROONS

Coopérative agricole
24, ZA de la Gare
02.96.86.46.15

■ CUMA DE PLOUASNE

Matériel agricole
10, ZA de la Gare
02.96.86.42.99

■ VEGAM

Coopérative agricole
2, ZA de la Gare
02.96.86.48.23

ARTISANS CRÉATEURS

■ NATHALIE

MARTIN - CARMANS
*Créations vêtements
et accessoires*
Monnathrapecoeur@gmail.com
06.20.87.75.13

ACTIVITES DIVERSES

■ AGENCE POSTALE

Services postaux
Mairie
02.96.82.51.90

■ B.H.R.

*Béton, béton armé et
précontraint*
Le Vauriffier
02.96.86.43.61

■ BOUTET LUCIEN

Correspondant de presse
boutet.lucien@orange.fr
06.66.64.84.45

■ CAP RÉFRIGÉRATION

Froid et Climatisation
13 Lot Langevinais
02.96.86.40.15

■ CARRIÈRES VAURIFFIER

1, Le Vauriffier
02.96.86.48.13

■ CARTON PLEIN

Organisation de Loto
La Vairie
06.03.95.34.98

■ COSTARD JEAN-YVES

*consultant international
ingénieur agro-halieu*
La Pierre
jy.costard@sfr.fr
06.29.14.18.27

■ ÉLODIE PRIOUL-RENAULT

Secrétariat / Télésecrétariat
7 lot Les Aulnes
09.73.01.37.29
06.95.27.94.98
elodie.secretariat@outlook.fr

■ FOURNIER DOMINIQUE

Avocat
4, La Ribaudais
02.96.83.48.16

■ GROUPAMA

Assurance
5 Rue de la Libération
02.96.86.47.01

■ GROUPEMENT OUEST

BOULANGER Dominique
Achat libre
3, La Noé
02.96.83.45.74

■ ILLICO TEXTO

CLOUARD Kristelle
*Télésecrétariat, travaux
bureautiques divers.*
26 Lot. Les Aulnes
www.illico-texto.com
06.72.45.61.25

■ KR CALL

ROBIN Karine
*Permanence téléphonique
pour professions médi-
cales & juridiques*
15, La Rodais
09.70.20.11.80

■ MAGAR CATHERINE

*Traductrice indépendante
(allemand, anglais)*
35, Rénéal
02.96.86.48.05

■ TEAM-PLANNING.COM

REBECCHI Robert
*Planification des
ressources humaines et
matérielles en ligne*
34, rue Rénéal
www.team-planning.com
06.52.05.11.45

■ TONNELIER DANIELÈ

*Elevage des Renards
d'Orient*
desrenardsdorient@
laposte.net
12, La Vilaise
06.50.57.27.95

Liste des associations de Plouasne

ABE - ASSO BRETAGNE EVENEMENTS

Mme BOUCHET Christine
Lot du Hil
22830 PLOUASNE
06 67 09 17 59

ACAS

M BAUER Eric
La Ville Éon
22830 PLOUASNE
02 96 80 32 84

AIKIDO DINAN ARMOR

Mr LEBRET Boris
Le Trégit
22630 SAINT-JUVAT
06 51 35 50 79

AMICALE DES POMPIERS

M. LUCAS Patrice
06 70 79 82 60
patrice.lucas22@wanadoo.fr

APE ÉCOLE PUBLIQUE

Mr LETELLIER Jérôme
La Hautière
22830 PLOUASNE
02 96 89 42 46

APEL ÉCOLE PRIVÉE

Mr REHAULT Samuel
1, La Rue
22830 PLOUASNE
02 96 86 40 81

ASSO LES BOUT'CHOUS

Mme LAUNAY Evelyne
19 lotissement du Hill
22830 PLOUASNE
02 96 86 41 19

ARTIS COURS DE DESSIN

Mme MURARIU Mihaela
Halle - La Gare
22830 PLOUASNE
02 96 89 04 78
06 61 88 63 77

BIBLOTHEQUE

Mme GESFEROIS Corinne
La Gautrais
22830 PLOUASNE
bm.plouasne@orange.fr

CERCLE CULTUREL RANCE LINON

Mme PEIGNÉ Laurence
Le Prèèl
22830 PLOUASNE

CLUB DE LA BONNE HUMEUR

Mr MERLET Jean-Baptiste
Lot. Le Domaine
22830 PLOUASNE
02 56 38 56 83
06 19 96 68 28

COMITÉ DES FETES

Mr CHAUVEL Damien
17 Lot. Des Aulnes
22830 PLOUASNE
06 68 49 72 38

C.R.C.

**CRÉATION RENCONTRE
COMMUNICATION**
Mme MOMEUX Joëlle

Rue de la Libération
22830 PLOUASNE
02 96 86 42 88

ÉCOLE DE PISTE VÉLO

Mr BRADSHAW Ian
Le Clos Collet
35360 MÉDRÉAC
02.99.07.30.84.
06 63 20 39 54

EVY'DANSE

Mme AUBEY Céline
Lot des Ferrières
22830 PLOUASNE
06 65 61 86 65

FNACA

Mr GLÉMÉE Jean
Berbossou
22830 PLOUASNE
02 96 83 45 70

FOYER SOCIO EDUCATIF

Collège la Gautrais
22830 PLOUASNE

GAULE PLOUASNAISE

Mr ROUAULT Louis
La Gautrais
22830 PLOUASNE
02 96 86 46 36

GYMNASTIQUE ADULTES

Mme RAMARD Huguette
La Bourdelais
22830 PLOUASNE
02 96 86 46 48

HATHA YOGA

Mme HARDY Véronique
06 87 74 11 59
www.rennes-yoga.net

LA PLOUASNAISE D'ART'S

Mr PINSON Christophe
Bar « Le Refuge »
Place de l'Eglise
22830 PLOUASNE
02 96 86 49 02

LA VIE A PLOUASNE AVANT 1950

Mr COULOMBEL Jean
79, rue de Bignoux
86000 POITIERS
05 49 61 26 01
jeancoulombel@orange.fr

LES AMIS DU TÉLÉTHON

Mr THEBAULT Daniel
Le Bignon
22830 PLOUASNE

MOTO CLUB DINANNAIS

Mr BLAIS Michel
4, rue de la Cornette
22250 LANRELAS
02 96 27 36 92
06 81 65 89 85

OGEC

Mr ALLAIN Boris
Le Challonge
22830 PLOUASNE
09 75 26 09 17

PIERRES VIVES

Mairie
22630 LE QUIOU

PLOUANAD EN SCENE

Mr AUBRY Robert
14 lot. Le Domaine
22830 PLOUASNE
02 96 86 45 11

PLOUASNE BUDOKAI ARTS MARTIAUX JAPONAIS

Mr CUMINAL Marc
06 71 65 55 69

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Mr MORIN Patrick
Lantran
22830 PLOUASNE
02 96 86 47 71

TEAM SENSAS RANCE NEAL

Mr VILLEMAIN Bruno
La Ville Deniel
22830 PLOUASNE
02 96 86 49 43

TENNIS CLUB D'ÉVRAN

Mr DENIAU John
13, l'Echassier
22830 PLOUASNE
02 96 86 47 40
tennis.club.evrans@gmail.com

US PLOUASNE SAINT-JUVAT FOOT

Mr BAZY Yves
La Ville es Neveu
22830 PLOUASNE
02 96 83 43 14
06 22 40 23 39
Ou
Mr RAMARD Olivier
02 96 87 91 94
06 61 32 66 39

UTILISONS NOS MAINS

Mme PEARCE Karen
Lantran
22830 PLOUASNE
02 96 86 45 55
revolution-1789@hotmail.co.uk

Plouasne **Autrefois**

Nous remercions vivement M. Patrick Geslin de nous avoir permis de numériser sa collection d'anciennes cartes postales sur Plouasne et ses alentours. Cette collection est un formidable témoignage du passé de notre commune.



URGENCES

POMPIERS	18
S.A.M.U.	15
GENDARMERIE (DINAN)	02 96 87 74 00
CONTACT COMMUNE EN CAS D'URGENCE	06 10 11 34 48
Dépannage ENEDIS (EX ERDF)	09 72 67 50 22
Dépannage GRDF (24h/24)	0 800 47 33 33
Demandes de raccordements	0 810 81 33 27
ORANGE (ex France Télécom (dérangements))	1013
SEDUD (Société des Eaux du District de Dinan)	09 69 320 404
Hôpital René Pléven (DINAN)	02 96 85 72 85
Centre Antipoison (RENNES PONTCHAILLOU)	02 99 59 22 22
Polyclinique de la Rance (DINAN)	02 96 85 85 85

SERVICES MÉDICAUX et PARAMÉDICAUX

Cabinet Médical	02 96 86 48 17
Cabinet d'infirmiers – Pôle Santé	02 96 86 43 62
Cabinet dentaire – Pôle Santé	02 96 86 48 76
Pharmacie – Pôle Santé	02 96 86 48 78
Pédicure – Podologue - Pôle Santé	02 96 27 43 04
Ostéopathe – Pôle Santé	02 96 27 32 27
Psychologue – Pôle Santé	02 96 27 43 04
Diététicienne – Pôle Santé	07 68 31 68 25
Vétérinaire – ÉVRAN	02 96 27 44 67
Matériel Médical (vente, location) PLOUASNE DINAN	02 96 86 42 92
Ambulance – Taxi Montauban de Bretagne	02 99 06 40 18

AUTRES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

URGENCE COMMUNALE	06 10 11 34 48
Mairie Secrétariat	02 96 86 48 19
Mairie Fax	02 96 86 42 40
Mairie Courriel	mairie.plouasne@wanadoo.fr
Agence Postale	02 96 82 51 90
Presbytère d'ÉVRAN	02 96 27 40 32
École Primaire Saint-Joseph	02 96 86 46 54
École Primaire Publique	02 96 86 48 44
Collège La Gautrais	02 96 86 48 31
Restaurant Scolaire	02 96 86 48 56
Bibliothèque	02 96 86 44 59
DINAN AGGLOMÉRATION	02 96 87 14 14

